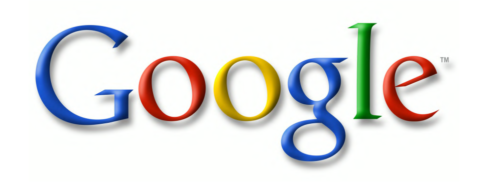
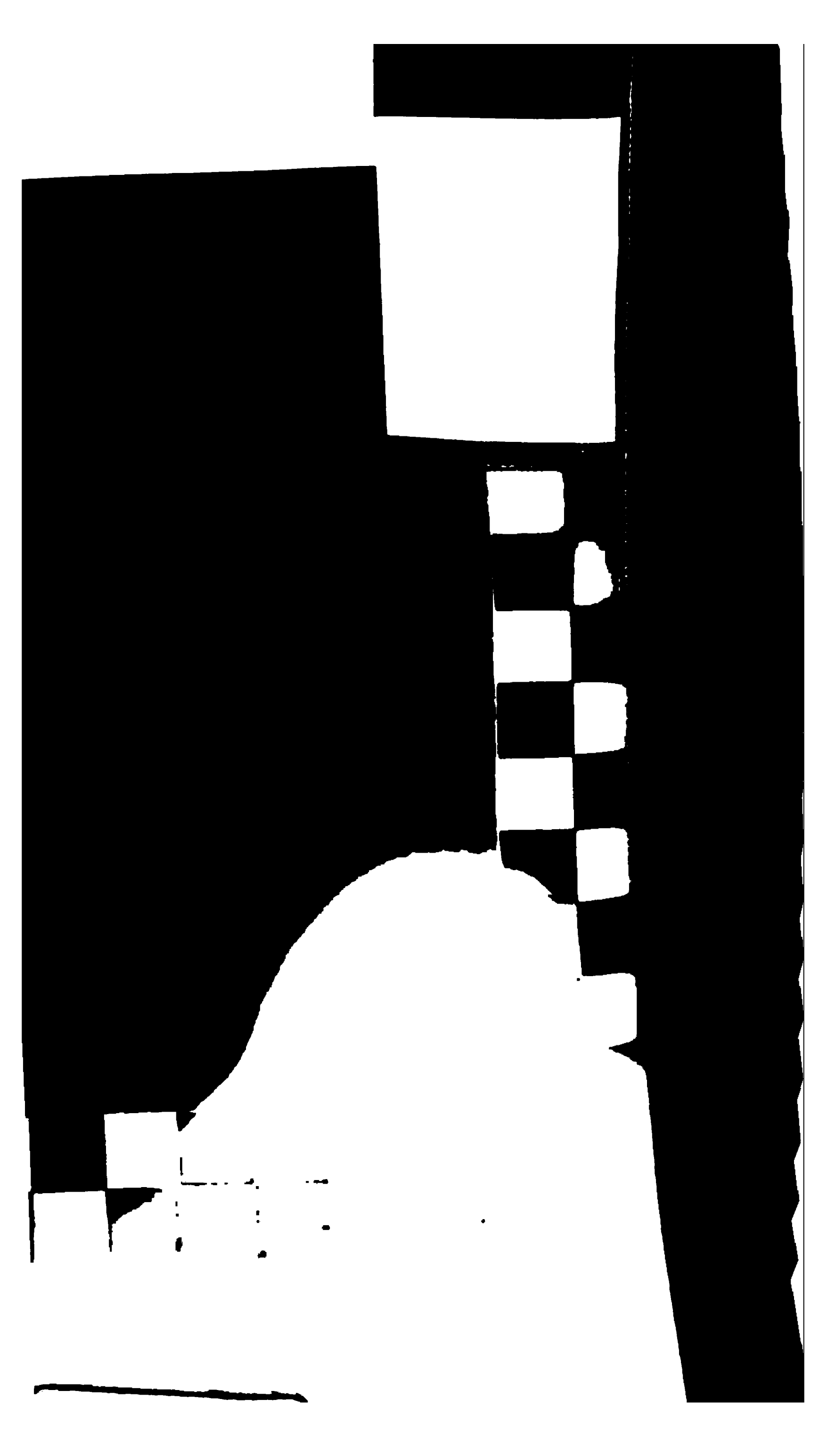
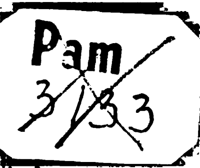

Google





RÉPONSE

À L'OPUSCULE

DU COMTE DE MONTALEMBERT

INTITULÉ

PIE IX ET LORD PALMERSTON



RÉPONSE

À L'OPUSCULE

DU COMTE DE MONTALEMBERT.

RÉPONSE

À L'OPUSCULE

DU COMTE DE MONTALEMBERT

intitulé

PIE IX ET LORD PALMERSTON

TURIN
IMPRIMERIE SCOLASTIQUE DE SÉBASTIEN FRANCO ET FILS ET C.
1856.

RÉPONSE

AU

COMTE DE MONTALEMBERT

Monsieur de Montalembert a régalé dernièrement le public d'un nouvel écrit intitulé : *Pie IX et lord Palmerston*. Cet écrit est dicté (et l'auteur ne s'en cache nullement) sous l'influence de l'impression produite dans le parti clérical par la publication du protocole du 8 avril; impression qui s'est calmée, y est-il dit, par suite d'événements postérieurs, mais qui n'est point éteinte et n'en persiste pas moins vive dans certains cœurs. Il est donc avéré que les paroles de blâme, prononcées contre le gouvernement pontifical dans cette occasion solennelle, par des hommes aussi compétents, paroles qui reçurent la publicité la plus authentique, et qui ont

été l'objet de nombreux commentaires faits en pleins Parlements, ont produit une impression assez vive chez les partisans du gouvernement papal? En effet le cas est aussi grave que nouveau! En dépit des intrigues du pouvoir, malgré les efforts de ceux qui cherchent à les supprimer, et l'hypocrisie de ceux qui s'attachent à les masquer, les griefs des sujets pontificaux, mal gouvernés et opprimés, ont pu finalement se frayer un chemin jusqu'aux régions les plus élevées de la diplomatie, et y ont été trouvés justes et légitimes.

Aussi bien, la conscience publique était depuis longtemps convaincue que les maux pour lesquels nous demandons merci, et qui nous poussent parfois à nous agiter avec désespoir, ne sont que trop réels. De fâcheux égards de convenance, de respect, de condescendance, imposaient la dissimulation et portaient les hommes d'Etat d'Europe, les plus prudents, à réprimer la libre manifestation des leurs sentiments. Les conseils bienveillants, les insinuations, jusqu'à un certain point confidentielles et secrètes, ne manquaient pas au gouvernement pontifical; mais à la fin, l'état des choses empirant de plus en plus, les oreilles étant sourdes, et les cœurs inaccessibles à tout avertissement salutaire,

ces mêmes hommes s'aperçurent qu'il était inutile de dissimuler, de se taire, d'adresser des conseils, et qu'il fallait enfin découvrir une plaie qu'on n'aurait pu laisser plus longtemps sans remède. Si l'auteur même de l'écrit en question, qui n'est que trop connu par le zèle chaleureux qu'il met à défendre la cause dont il s'est fait le champion, en est réduit à ne pas nier (tout en protestant qu'il *n'en sait rien)* qu'il y a dans le gouvernement pontifical *des abus, des désordres*, *des besoins urgents non satisfaits*; *absence de sûreté personnelle*, *absence de garantie dans les jugements*, *vénalité*, *incurie*, *mollesse;* si tout cela, disons-nous, a pu sortir de la plume d'un Montalembert, qui *ignore tout*, peut-on se refuser de croire qu'en prenant de meilleures informations, en regardant le gouvernement papal d'un œil exempt de passions, on n'y trouve le désordre, la vexation, l'injustice, la dilapidation des deniers publics, l'incapacité, l'oppression, la tyrannie, la barbarie?

Monsieur de Montalembert, par une adroite manœuvre d'écrivain de parti, et même de défenseur passionné, s'enveloppe dans son manteau de prétendue ignorance, et décline la question de savoir s'il existe réellement ou s'il n'existe pas, à Rome

et à Naples, cet état de choses signalé par les paroles graves du protocole mentionné, en se bornant à l'effleurer légèrement, et à *supposer qu'il y a là des maux comme partout;* ce qui revient à dire qu'il *suppose* que le gouvernement papal n'est pas le type de cette perfection idéale qu'on ne rencontre nulle part. Mais, bien que ce ne soit pas là le nœud de la question, il fait cependant semblant de le croire, et court droit décharger sa noble bile sur l'Angleterre, laquelle prétend être au courant des faits qu'il proteste ignorer, et il lui demande comment et d'où elle peut les connaître! N'accordant au Piémont qu'un regard de pitié, il prétend que les plénipotentiaires qui siégeaient au Congrès de Paris n'avaient pas le droit de parler de l'Italie, et qu'au reste bien d'autres gouvernements sont affligés de maux, peut-être plus déplorables encore que ceux qu'endurent les Italiens de Naples et de Rome.

Nous n'entendons nullement prendre la défense du Congrès de Paris, ni des choses qui y ont été dites. Il ne nous appartient pas d'anticiper sur les réponses que les éminents hommes d'État qui y ont pris part pourront donner, quand ils le jugeront convenable. Ils seront à même de dire

comment et d'où ils tiennent les faits qu'ils n'ont pas craint de divulguer officiellement à la face de l'Europe. C'est à eux de prouver, s'ils le veulent bien, à M. de Montalembert, qu'il est dans une grande erreur lorsqu'il croit qu'un Congrès politique de plénipotentiaires de Puissances chrétiennes doit repousser toute idée d'humanité, au point que ce soit une faute grave, et même un blasphème, que d'y traiter de l'état misérable de plusieurs millions d'hommes civilisés, habitant une des plus belles contrées de l'Europe, et qui sont exclus des bienfaits de la civilisation, à laquelle pourtant ils ont d'autant plus de droit qu'ils l'ont jadis enseignée et propagée les premiers. C'est encore à eux de démontrer s'il appartenait aux pacificateurs de l'Europe de signaler l'état anormal de certains gouvernements qui, en excitant et en perpétuant le mécontentement et l'irritation chez des millions d'hommes intelligents, ardents par nature, entreprenants par nécessité, mettent en danger, à chaque instant, la tranquillité de l'Europe. Ils nous diront si, vu l'état de civilisation des deux pays, les maux que les populations italiennes souffrent sous les gouvernements de Rome et de Naples, ne sont pas plus intolérables que ceux que

les populations d'Orient ont à supporter du gouvernement turc. Ils pourront mettre en regard les lâches attentats d'un pacha de Varna à la pudeur des femmes chrétiennes grecques, avec les insultes faites à l'honneur des femmes catholiques romaines par un prélat, président du Tribunal de la *Sacra Consulta* à Rome, espèce de pacha, investi d'un pouvoir non moins arbitraire.

Mais quand M. de Montalembert se met parler de nous Romains, de nous sujets du Pontife, de nous Italiens, et fait de nous tous une déplorable exception parmi les peuples de l'univers, une race condamnée au servage de l'Europe chrétienne, une race d'esclaves, qui n'ont rien qui leur appartienne, ni la ville, ni le sol, ni leurs habitations, ni le droit de disposer de leur sort, ni celui d'être gouvernés selon leurs besoins et leurs intérêts, selon les lois des gouvernements civilisés; quand il fait de nous Romains une race d'hommes remuants et ingrats, indignes — ne sachant pas les apprécier — des bienfaits d'un souverain magnanime, d'un gouvernement sage et libéral; quand il fait de nous un peuple sauvage, qui ne connaît d'autre droit que celui du poignard et de l'assassinat; quand il vient de la sorte nous jeter le

mépris et l'insulte, ce n'est plus à d'autres, mais c'est à nous de répondre. Bien qu'il nous soit interdit d'écrire et d'imprimer, nous bravons néanmoins la prison et l'exil, pour apprendre à nos ennemis qu'il ne leur est pas permis de déverser impunément sur nous la calomnie, sur nous à qui est enlevé tout moyen légitime de faire parvenir notre défense au tribunal de l'opinion publique.

D'un seul trait de plume, Monsieur le Comte, vous ne tendez à rien de moins qu'à nous anéantir. Existe-t-il effectivement un peuple romain? Existe-t-il une ville qui s'appelle Rome, dont les citoyens jouissent de droits civils? Votre Fénélon a dit que *tout catholique a sa patrie à Rome:* il s'en suit, Monsieur le Comte, que vous ou un Indien quelconque converti à la foi de l'Eglise romaine, vous êtes tout aussi bien romains que nous, natifs de Rome. Français, Irlandais, Espagnols, Bavarois, Belges, Portugais, Brésiliens, etc. etc., du moment qu'ils sont catholiques, ont Rome pour patrie, et sont par là citoyens romains. Le pays, la patrie ne consiste pas dans un assemblage de murs, de maisons, de rues, de places, d'édifices, mais bien dans l'association d'hommes vivant sous le régime de lois particulières. Ainsi Rome est partout où il y a des

Romains : or il y a des Romains partout où il y a des catholiques, et des catholiques dans tout l'univers. Il ressort de là que Rome n'est point une ville comme les autres, qu'elle est une ville idéale, qui n'existe nulle part, puisqu'elle s'étend sur toute la surface de la terre ; et nous, habitants de ce point du globe, que nous nous obstinons à appeler Rome, nous ne sommes qu'une minorité imperceptible, qu'une fraction minime du véritable peuple romain répandu dans l'univers catholique.

Mais est-il digne de vous, Monsieur le Comte, de descendre à de telles niaiseries, d'entrer, à propos d'un raisonnement sérieux, dans des subtilités aussi mesquines que celles qui découlent des principes que vous posez? De pareilles idées pourraient figurer dans un sermon de Fénélon, qui aurait pu également dire que la patrie de tout catholique est la céleste Jérusalem, la divine Sion, ou le ciel ; mais elles ne sauraient avoir place dans votre argumentation ; c'est un abus de paroles, c'est une confusion du propre et du figuré, c'est un amalgame de doctrine théologique et de droit civil. Voulez-vous sincèrement rechercher et démontrer la verité, ou bien, cherchez-vous à égarer la discussion dans un dédale d'arguties? En d'autres.

circonstances cet abus de mots a servi déjà admirablement votre cause; ainsi, au moyen-âge, on soutenait ouvertement que la dignité d'un simple exorciste était bien supérieure à celle d'un empereur, qui n'avait pas, comme lui, le pouvoir de commander aux démons. Que diriez-vous, je vous prie, vous catholique, si en France, dans une procès avec un protestant ou un israélite, un tribunal venait vous nier vos droits de Français parce que vous êtes citoyen romain, parce qu'en qualité de catholique vous reconnaissez Rome pour votre patrie, et que les lois françaises ne regardent plus comme citoyen français quiconque a adopté une autre patrie? Alors, j'en suis sûr, vous n'hésiteriez pas à faire ressortir, avec cette brillante éloquence qui vous distingue, la véritable différence qui existe entre la patrie civile et la patrie spirituelle; alors vous diriez, à propos de cette double qualité de citoyen, une foule de belles choses qu'aucun autre ne saurait mieux dire que vous, et vous auriez raison. Mais vous avez ici complètement tort, et malgré votre habileté à manier la parole, vous ne persuaderez jamais à personne que nous ne soyons point vrais Romains et citoyens de Rome, nous qui y sommes nés et y vivons sous l'empire

des lois qui nous sont imposées par ceux qui sont saisis du pouvoir civil et politique du pays; nous qui y avons notre domicile, nos traditions, les tombeaux de nos ancêtres, nos familles et nos biens; nous, et non pas vos soldats, Monsieur le Comte; car, si vos soldats sont venus ici accomplir la glorieuse entreprise de combattre Rome et *d'y rétablir l'autorité de leur père,* ou ce père est un étranger pour nous, ainsi que ses fils, ou bien ils ont entrepris une guerre fratricide, si ce père nous est commun à tous. Voilà ou mène l'abus des métaphores (1). Si maintenant, laissant le langage figuré, vous vous servez de termes propres, tels qu'il convient au sujet que vous traitez, vous reconnaîtrez qu'en réalité il existe une ville qui s'appelle Rome; qu'elle est la capitale d'une association politique de trois millions d'hommes occupant, au beau milieu de l'Italie, une étendue de terrain assez proportionnée à leur nombre. Vous reconnaîtrez que cette association, qui vit par elle-même, du produit de

(1) Les soldats français, dans les premiers temps de l'occupation de Rome, étaient tellement persuadés qu'ils étaient les vrais citoyens de Rome, que, sur la porte du cercle où ils se réunissaient habituellement, ils avaient inscrit ces mots: *L'entrée est interdite aux étrangers.*

ses terres, de son industrie, de ses travaux, sans rien réclamer au reste de l'Europe ; qui paie un souverain, qui paie un gouvernement, a bien le droit d'exiger de ce gouvernement ce que tout peuple civilisé exige, et avant tout d'être libre du joug de l'étranger et de toute communauté nuisible ou dangereuse.

Mais vous passez sur toutes ces considérations, Monsieur le Comte, et, lâchant bride à votre faconde, vous mettez en avant mille et une raisons pour établir que notre ville et notre État sont une propriété commune de tous les catholiques. Permettez-nous de citer ici un passage des plus significatifs de votre argumentation :

« Rome, par la raison qu'a donnée lord Lans-
« downe, et parce qu'elle est la capitale spirituelle
« du monde catholique, est en quelque sorte la
« propriété commune de tous les catholiques. Elle
« se vante d'être la ville éternelle : mais qui donc
« l'a faite éternelle? Qui l'a empêchée de mourir
« comme Babylone et Memphis, ou de languir
« dans une incurable décrépitude, comme Athènes
« et Constantinople? Qui, si ce n'est la Papauté et
« le respect des peuples rajeunis de l'Occident pour
« cette Papauté, qui a su remplacer l'empire ro-

« main et durer trois fois plus que lui? Rome, la
« Rome moderne, l'État romain, *lo Stato pontificio*,
« qu'est-ce donc, si ce n'est l'œuvre des peuples
« catholiques, de leur amour, de leur respect
« tendre et généreux pour ces Papes, et non pour
« la ville ou le peuple de Rome? Ces monuments
« qu'invoquent quelquefois, dans leur déclamations
« ingrates, les faux Romains, adversaires du Saint-
« Siége; ces palais, ces églises, ces sanctuaires
« innombrables, ces chefs-d'œuvre de l'art, qui
« donc les a construits, inspirés, et, il faut bien le
« dire, payés, si ce n'est la Papauté, enrichie par
« la foi et la charité filiale de l'Europe, alors tout
« entière catholique? Oui, c'est nous, Europe ca-
« tholique, qui avons créé, constitué, maintenu,
« enrichi la Rome moderne. Non, le peuple romain
« n'est pas maître de ses destinées au même point
« où peut l'être ou le devenir tout autre peuple. Il
« nous doit compte de tout ce que nous, peuples
« chrétiens, nous avons fait pour lui. Il nous doit
« compte de l'institution que nous avons prétendu
« maintenir chez lui, à son très-grand profit, mais
« non pour la livrer au hasard de sa passion ou de
« son caprice.»

Quelles violentes expressions découlent de votre

plume, Monsieur le Comte, quand vous vous passionnez pour votre sujet! Je m'avoue étourdi de la fougue de votre éloquence, et je ne saurais y répondre qu'en examinant une à une les différentes parties de cette admirable tirade. Mais y avez-vous bien réfléchi, Monsieur le Comte? Vous êtes-vous aperçu que vous avez fait une sortie telle que c'est à peine si le plus effréné socialiste oserait se la permettre? *Rome est la propriété de tous les catholiques*. Ainsi vous, catholique, vous venez chez moi, vous vous emparez d'une partie de ma maison, que j'avais crue jusqu'à présent ma propriété, et qui fait partie intégrante de Rome, et, sans m'en demander la permission, vous vous y établissez librement! La propriété en est commune à vous et à moi. Passe pour vous, Monsieur, vous qui êtes Comte, qui êtes une personne instruite et bien élevée, je pourrais le supporter; mais le premier venu, un vagabond quelconque, par cela seul qu'il serait muni d'un billet de catholique, pourrait en faire autant, et ce serait par trop de maîtres! Et tout cela *parce que Rome est la capitale du monde catholique*. Voilà donc le privilége d'une ville capitale! c'est de ne point s'appartenir à elle-même, mais d'être la propriété de tout le monde.

Communistes de France, d'Espagne, d'Autriche, courez donc vous emparer de vos capitales, elles appartiennent aux habitants des provinces; c'est M. de Montalembert qui vous le dit, devançant en cela de beaucoup tous les chefs d'école dont vous avez jusqu'à présent suivi les maximes. Vous ne pouvez nier, Monsieur le Comte, qu'il n'est pas de droit que les catholiques puissent faire valoir sur Rome, comme capitale du monde catholique, que les provinces d'un État ne puissent également revendiquer sur leur capitale respective. Ainsi donc, sans le vouloir, vous prêchez le communisme des individualités des périphéries par rapport aux centres.

Mais suivons, Monsieur le Comte, l'énumération que vous faites des droits qu'ont les peuples catholiques sur Rome, leur capitale. A vous entendre, ils l'ont faite immortelle, ils l'ont faite éternelle, ils l'ont empêchée de mourir comme Babylone et Memphis, ou de languir comme Athènes et Constantinople; ils lui ont donné un état, l'état Romain: les monuments, les palais, les églises, les sanctuaires, les chefs-d'œuvre de l'art, ont été construits, inspirés, payés par eux; ce sont eux encore qui ont créé, constitué, maintenu et enrichi la Rome moderne. Ce sont là certainement

des bienfaits étonnants, immenses, incroyables; mais à des bienfaiteurs si exigeants, qui vous jettent à la face les dons qu'ils vous ont faits, et prétendent par cela être devenus nos maîtres, nous pourrions répondre: — Vous n'êtes que des usuriers et non pas des donateurs: comptiez-vous, par vos dons, nous acheter et nous réduire en esclavage? Reprenez alors vos dons. — Mais, Monsieur le Comte, nous nous croyons déliés de toute obligation, et même de toute reconnaissance à l'égard des peuples catholiques de l'Europe. Et qui nous en a déliés? Vous-même, puisque c'est vous-même qui dites: « Rome, la Rome « moderne, l'État romain, *lo Stato pontificio*, qu'est-« ce donc, si ce n'est l'œuvre des peuples catho-« liques, de leur amour, de leur respect tendre « et généreux pour ces Papes, et non pour la « ville ou le peuple de Rome! ». Si donc pour nous ils n'ont rien fait, nous ne leur devons rien. Si tout ce qu'ils ont fait et tout ce qu'ils ont donné a été pour les Papes, c'est sur eux qu'ils auront acquis un droit, et non sur la ville ou sur le peuple de Rome, pour lesquels il n'ont rien fait ni rien donné; à moins cependant que l'on ne prétende que nos pasteurs, en échange des largesses qu'ils

ont reçues des peuples catholiques, ne leur aient cédé la ville et nous-mêmes, comme un troupeau de moutons avec son étable. Ne semblez-vous pas avoir perdu la raison, Monsieur le Comte, quand, après avoir dit: — *pour les Papes et non pour la ville ou le peuple de Rome* — vous ajoutez, quelques lignes plus bas, que ce peuple — *nous doit compte de tout ce que nous, peuples chrétiens, nous avons fait pour lui*. Oh! avouez que la chaleur de la déclamation vous a entraîné plus loin que vous ne vouliez, et vous a fait dire, sans vous donner le temps de la réflexion, tout ce qui vous venait à l'esprit. En effet, vous mêlez d'une manière confuse et peu intelligible les bienfaits que vous prétendez avoir faits aux Papes, avec ceux que vous prétendez avoir faits aux Romains, et ceux que vous prétendez enfin que les Papes nous ont faits à nous-mêmes. Vous substituez indifféremment l'une à l'autre les trois idées de peuples chrétiens, de Papes, de Romains; vous les prenez tantôt dans le sens actif, tantôt dans le sens passif, de sorte qu'il en résulte un pathos admirable. Il faut donc examiner un à un vos arguments, pour pouvoir vous répondre. Vous demandez qui a fait Rome éternelle, qui l'a empêchée de mourir? Est-ce vous, par hasard, peuples

chrétiens ? Est-ce à vous, par hasard, que nous devons en être reconnaissants ? Si vous avez alors tant de pouvoir, si vous êtes distributeurs de l'immortalité, que n'en faites-vous pas aussi présent à Madrid, à Paris, à vos patries respectives? Les peuples modernes n'existaient pas encore, que déjà Rome était chrétienne, qu'elle avait ses Papes, et que leur suprématie était déjà reconnue, au moins dans tout l'Occident. Loin d'avoir reçu d'eux la vie et l'éternité, Rome peut donc, à plus juste titre, se vanter de leur avoir donné la vie. Vous demandez qui a empêché Rome de languir comme Athènes et Constantinople. D'abord, êtes-vous bien sûr que Rome ne languisse pas, ou qu'elle soit moins languissante que ces deux capitales? N'importe, je réponds à vos interrogations. Si vous désirez connaître la cause de ces faits, je vous dirai que je crois à l'immense énergie que l'antique Rome a puisée dans cet esprit de domination qui l'a caractérisée pendant tant de siècles, bien différente en cela de ces autres empires éphémères d'Orient qui, ne devant leur existence qu'à des circonstances fortuites, et au génie d'un homme supérieur, périssaient avec lui et ne pouvaient trouver, comme Rome, la source de leur agrandissement constant et successif dans

une race d'hommes énergiques et courageux. Voilà pourquoi toutes ces capitales, Babylone, Memphis, Ninive et Palmyre, condamnées à l'avance, n'apparaissaient que pour disparaître bientôt. Je dirai que j'ai foi dans la nature et dans le caractère italien, dans la position géographique de l'Italie, dans le respeot et l'amour de la gloire qu'a toujours inspirés à ses habitants cette terre des dominateurs du monde.

Au surplus, Monsieur le Comte, si vous attribuez à la Papauté ce don d'éternité et cette préservation de la mort et de la langueur, j'ai deux réponses à vous faire. D'abord, si nous sommes redevables de tout cela à la Papauté, ce n'est point une raison pour que vous, peuples chrétiens, vous ayez des droits sur nous Italiens; car, ce n'est certes pas de vous que nous tenons la Papauté. Ensuite je réponds que d'autres villes italiennes se sont conservées et vivent florissantes, et que même quelques-unes se sont relevées de leur chute, sans être le siége de la Papauté. Venise, Naples, Milan, vous en fournissent l'exemple, et sourtout cette dernière, dont on peut bien dire ce qu'un de nos poëtes a dit de

Ilio, raso due volte, e due risorto
Splendidamente sulle mute vie.

Cette réponse s'adresse également à la question de l'état que vous affirmez avoir été créé à Rome par les modernes peuples catholiques de l'Europe. L'antique dominatrice du monde, même abandonnée à ses seules forces, ne pouvait manquer d'acquérir ce modeste état qu'ont acquis des villes modernes d'Italie, sans cependant être le siége des Papes. Nous ne nous reconnaissons donc pas débiteurs envers les peuples catholiques de l'Europe des bienfaits que vous nous reprochez, et ne leur découvrons aucun titre qui nous oblige à les regarder comme nos maîtres.

Vous continuez votre interrogatoire. — Qui donc, si ce n'est la Papauté, a su se substituer à l'empire romain et durer trois fois plus que lui? Eh bien! Si la Papauté a su se substituer à l'empire romain, tant mieux pour elle! Nous lui en faisons nos compliments; et alors même que ce serait à cause du *respect des peuples rajeunis de l'Occident pour cette Papauté*, s'en suit-il que nous, Romains, nous devions vous en savoir gré? C'est à la Papauté à vous en être reconnaissante. Pour elle, peut-être, et pour son clergé, cette substitution à l'empire romain est solide et réelle, mais pour nous laïques romains, la chose n'est que nominale et

indifférente. En effet, si cette substitution était vraie et effective pour nous, nous devrions avoir une ville de plus d'un million d'habitants, tandis qu'au contraire le quart à peine du vaste espace qu'embrassent nos vieux murs, est habité; les faubourgs, jadis si peuplés, n'existent plus, et nos campagnes sont désertes. Notre ville devrait être exempte d'impôts, et nous en avons au contraire de très-lourds; elle devrait être le centre de l'abondance et des richesses, et cette abondance et ces richesses ne sont chez nous que l'apanage du haut clergé. Notre ville devrait être respectée comme la maîtresse du monde. Or, loin de là, c'est vous qui le dites, Monsieur le Comte, tout le monde est maître chez nous, et maintes fois, avant 1848, notre ville a été impunément insultée, envahie, foulée aux pieds, assiégée, prise, mise à sac, incendiée sous les Papes. Voilà les résultats que nous recueillons de la substitution de la Papauté à l'ancien empire! Si quelqu'un d'entre nous va en pays étranger, à moins qu'il ne soit un homme d'un grand mérite, il ne trouve que le mépris, parce qu'il est le sujet d'un souverain faible qui n'est bon qu'à chanter la messe; si un étranger vient parmi nous, il nous dédaigne, parce qu'il est le sujet d'un

souverain puissant qui peut commandér chez nous. Et nous devrions nous regarder comme les obligés des peuples catholiques de l'Europe et du Pape, de ce que ce dernier a su se substituer à l'empire romain, quand nous retirons de pareils avantages du *Civis romanus sum?*

Continuons, Monsieur le Comte. Vous demandez si nos monuments, les palais, les églises, les sanctuaires, les chefs-d'œuvres de l'art, n'ont pas été construits, inspirés, payés par la foi et la charité filiale de l'Europe catholique qui a enrichi les Papes? Le soleil de la renaissance n'avait pas encore brillé pour l'Europe; elle n'était encore ni catholique, ni civile; les nations modernes avaient encore à se constituer, que déjà les Papes étaient riches, même très-riches, par les possessions immenses dont ils jouissaient en Italie et dans ses îles, au point qu'un assez riche patricien et sénateur de Rome disait que, de païen qu'il était, il se serait volontiers converti au christianisme, si on avait voulu le faire Pape. Alors, déjà, les Papes, largement dotés par la générosité et la piété des Romains, élevaient des églises, des basiliques et d'autres sanctuaires; alors ils envoyaient des secours dans tous les pays où des fidèles se trouvaient sous le

coup de quelque calamité; alors ils envoyaient des missionnaires répandre la civilisation et la foi parmi ces barbares, du sein desquels sont sorties plus tard les nations modernes. Si ensuite les peuples modernes, parvenus à un plus haut degré de civilisation et de richesses, sont venus ajouter par leurs largesses à l'opulence des Papes, ils n'ont fait que leur devoir de bons catholiques; ils ont suivi l'exemple que les Romains leur avaient donné, et n'ont fait que restituer aux Papes une partie des trésors romains, qui avaient été dépensés à pleines mains dans leur intérêt.

Ne feignez pas d'ignorer l'histoire, Monsieur le Comte; elle est comme un flambeau qui brille aux yeux de tous. Au reste, si vous avez enrichi la Papauté, c'est à elle à vous rendre compte de vos dons, et nullement à nous, peuple romain, à qui vous avouez n'avoir rien donné. Nos monuments, nos temples, les chefs-d'œuvre de l'art, sont les inspirations du génie italien, Monsieur le Comte, et non pas des peuples catholiques de l'Europe, car c'est l'Italie et non l'Europe qui a donné au monde les grands artistes, au génie desquels, beaucoup plus qu'aux richesses matérielles, sont dus les chefs-d'œuvre de l'art moderne. Quant aux chefs-d'œuvre

de l'art ancien, ce sont des trophées conquis sur les nations vaincues aux prix du sang romain, et non du sang des peuples catholiques. On sait bien que vous, catholiques français, vous avez, plus tard, par une conquête facile, enlevé à Rome ses chefs-d'œuvre de l'art, qui seraient encore chez vous, à l'heure qu'il est, comme témoignage d'empiétement des peuples catholiques sur Rome, si des peuples schismatiques (les Russes et les Anglais) qui repoussent le communisme des catholiques à l'égard de Rome, ne vous avaient forcés à les renvoyer au Capitôle et au Vatican.

Que quelques-uns des temples romains se soient enrichis des offrandes des peuples catholiques, je vous l'accorde. Eh! bien, que ces temples soient la propriété commune de tous les catholiques de l'Europe. Vous l'a-t-on jamais refusé? Vous en êtes tellement les maîtres, que je ne sais quel scrupuleux dévot, venu de France, scandalisé de l'innocente nudité des Anges qui décorent l'église de St. Pierre, eut le pouvoir, nouveau *Brachettone*, de les faire revêtir d'une chemise. De sorte que s'il prenait fantasie à quelque catholique d'Orient, où l'on regarde comme un scandale et une indécence d'avoir le visage découvert, de couvrir la figure de la Reli-

gion de Canova, nous lui ferions mettre un voile; et si quelque Chinois converti s'effarouchait de ce que cette statue laisse voir ses pieds, nous ferions tomber plus bas la draperie. Alors l'Europe et le monde catholique pourront se vanter d'avoir inspiré chez nous la morale et les chefs-d'œuvre de l'art. Etes-vous satisfait, Monsieur le Comte, de cette condescendance de notre part envers l'Europe qui a payé nos temples? Et elle est vraiment généreuse notre condescendance, car, tout compte fait, nous avons beaucoup plus contribué nous autres à la splendeur des temples romains, que n'a contribué la Chrétienté tout entière. En effet, si nous enlevions des églises les marbres précieux, les admirables et rares colonnes, les magnifiques travaux, les bronzes qui font l'admiration de tout le monde, et qui faisaient partie des palais, des temples, des basiliques, des thermes, des portiques de l'antique Rome, oh! combien déchoirait leur vénérable majesté, sans que l'Europe tout entière pût la leur rendre! Dans cette même église de St. Pierre, la plus moderne des basiliques, et celle en faveur de laquelle les catholiques de l'Europe ont montré le plus de générosité, nous aurions encore à y reprendre les

portes de bronze, la Tribune et la Chaire, et jusqu'à la statue vénérée de l'Apôtre.

Dites-nous donc, Monsieur le Comte, en quoi vous êtes nos créanciers, vous peuples catholiques; de quoi nous vous devons compte; comment se fait-il que vous soyez nos maîtres, de telle sorte que notre ville soit une propriété commune, et que nous ne soyons pas libres de nos destinées au même point où peut l'être tout autre peuple? Nous ne feignons pas de ne pas comprendre la vraie portée de vos intentions, quoiqu'elles soient assez mal exprimées, à cause de la violence de votre déclamation. Vous voulez dire que les peuples catholiques n'ont rien fait directement pour nous, mais beaucoup pour les Papes; et que, comme nous retirons de très-grands avantages de la Papauté, nous sommes ainsi, indirectement, leur débiteurs; ce qui leur donne un droit de souveraineté sur nous. Du moment, Monsieur le Comte, qu'en vertu de votre qualité de catholique, vous vous érigez en juge entre les Romains et les Papes, moi aussi, qui suis catholique, je puis me placer entre vous et la Papauté, pour juger de la réalité de ces grands bénéfices qui vous constituent, vous catholiques, créanciers de la Papauté; et je prendrai dans cette circonstance

la défense de la Papauté contre vous. Puis ensuite j'examinerai les rapports existant entre le peuple romain et le Pape, pour voir si ce dernier est réellement créancier. Je ne m'étendrai pas sur ces questions, la nature de ma réponse ne comportant pas de longs développements; j' en dirai cependant assez pour quiconque connaît l'histoire.

Vous, peuples catholiques, vous vous vantez d'avoir répandu des trésors sur les Papes. Mais nous l'avons déjà dit: vous n'existiez pas encore; les messes, les bulles, les indulgences, les brefs n'étaient pas encore productifs, que déjà les Papes étaient très-riches. Quand enfin la Cour Papale inventa tant de moyens de soutirer de l'argent aux fidèles, nous Romains, nous sujets de l'État romain, nous Italiens, nous avons payé, tout aussi bien que les étrangers, les dispenses, les indults, les dîmes, les *dépouilles* et les *annates*. Il n'est pas de peuple à qui la Papauté, le culte ou l'église, comme vous voudrez l'appeler, coûte autant qu'à nous. Aucun peuple, proportion gardée, n'a à pourvoir à l'entretien d'autant de cardinaux, d'évêques, d'églises, de chapitres, de couvents. Aucun pays ne compte autant de biens légués aux institutions religieuses et enlevés au commerce.

Que se vantent-ils donc les étrangers d'avoir enrichi la Papauté, si nous l'avons enrichie davantage nous-mêmes? Mais si vous voulez absolument que la Papauté vous rende compte de tout ce que vous lui avez prodigué, il ne sera pas difficile à ce Père des catholiques de satisfaire à la demande de ses fils. Et ici, que n'ai-je votre éloquence, Monsieur le Comte! Le lieu serait, on ne peut plus, favorable pour un discours pathétique! Mais puis-je lutter de rhétorique avec vous? Ou les nations catholiques ont été stupides et insensées en prodiguant leurs trésors à la Papauté, institution inutile et parasite ; ou elles ont entendu soutenir une institution qu'elles croyaient leur être salutaire et nécessaire. Je ne pense pas que vous donniez votre assentiment à la première partie de mon dilemme, Monsieur le Comte; si vous acceptez la seconde, la conséquence en est que vous ne pouvez demander compte de ce que vous avez dépensé dans un but d'utilité pour vous, quel que soit l'emploi que le donataire ait fait de vos largesses. Toutefois je n'entends pas, par ce raisonnement, délier les Papes de l'obligation de vous en rendre un compte exact. Ils vous diraient que les trésors donnés par les catholiques ont servi à augmenter

la splendeur de celui que les catholiques mêmes appelaient leur père universel, et vénéraient comme chef suprême de l'Église; qu'ils ont servi à augmenter l'éclat des cérémonies sacrées; à ériger et décorer des temples, pour l'édification des fidèles; à entretenir des représentants du Saint-Siége partout où il y avait des fidèles, afin de leur prêter aide et assistance; à envoyer des missionnaires répandre la foi dans les régions lointaines; à maintenir une propagande étendue sur toute la terre; à convoquer des conciles pour conserver l'unité de la croyance; à secourir les chrétiens vivant dans des pays d'infidèles; à subvenir à tous les besoins, à toutes les calamités publiques. Ils vous diraient enfin que même ils ont quelquefois servi à soutenir vos prêtres, vos religieux, vos rois exilés. Ils vous diraient également qu'il est écrit dans la loi du Seigneur: *Ne muselez pas le bœuf pendant qu'il bat votre blé.* Et si l'on reprochait aux Papes italiens le népotisme et les richesses prodiguées à leurs parents, ils répondraient par ce vers que Dante met dans la bouche de S. Pierre:

Del sangue nostro Caorsini e Guaschi
S'apparecchian di bere......

Si, après tout, on voulait opposer à la dépense

matérielle de l'entretien des Papes, les avantages moraux et spirituels que les nations européennes reconnaissent en avoir continuellement retirés, oh! alors il en résulterait pour les Papes une créance telle, que l'homme le plus exigeant abandonnerait l'idée de leur demander compte des trésors que la Chrétienté leur a donnés, quand même ils auraient été employés au profit de Rome.

Mais est-il bien certain que Rome, ses provinces et l'Italie tout entière aient retiré de si grands avantages, de si grands bénéfices de la Papauté enrichie par l'étranger? Tout compte fait, nous croyons pouvoir conclure que la Papauté a plus gagné avec Rome, que Rome n'a gagné avec la Papauté. Rome, il est vrai, était en proie à l'anarchie, quand anciennement les Papes s'éloignaient d'elle; mais loin d'elle aussi les Papes n'ont trouvé qu'un douloureux esclavage. L'anarchie est un mal aigu dont au moins l'on guérit ou l'on meurt en peu de temps, tandis que l'esclavage est un chancre rongeur qui conduit lentement à une mort inévitable. Il serait long de retracer le tableau des maux que la Papauté a causés à Rome et à l'Italie. L'histoire les a enregistrés, tout le

monde les connaît, et il est inutile de les énumérer ici. Les richesses des Papes, comme toute espèce de richesses acquises sans travail et sans industrie, distribuées mal à propos, livrées à l'avidité des courtisans, employées à entretenir l'oisiveté des mendiants, ont toujours produit de tristes effets, et la moralité du bas peuple de Rome s'en ressent encore en partie, bien que, depuis plusieurs siècles, la source de ces richesses soit tarie.

Concluons. Les nations catholiques de l'Europe n'ont rien fait directement ni pour Rome, ni pour ses habitants; ceux-ci ne leur doivent donc rien, et ces nations catholiques n' ont aucun droit sur les Romains qui, au même titre que tout autre peuple du monde, doivent être considérés comme seuls arbitres de leur sort. Quand même la Papauté, enrichie par les nations catholiques de l'Europe, eût amélioré la condition de Rome et de ses habitants, ce ne serait pas une raison pour que ces nations pussent élever des droits sur notre ville, sur notre état et sur nous; car, outre qu'on ne revendique contre des tiers que la chose volée et non la chose donnée, les donataires n'avaient même pas l'intention de nous être utiles.

Au reste, ce n'est pas aux nations étrangères seules que la Papauté doit ses richesses, mais bien en premier lieu et avant tout à nous, nation romaine; et s'il était acquis aux nations étrangères quelque droit sur nous pour ce qu'elles ont fait pour la Papauté, à plus forte raison devrions-nous avoir pour le même motif des droits sur les nations étrangères. Les avantages que la Papauté peut avoir procurés à Rome, sont largement compensés par ceux que Rome a en échange procurés à la Papauté, de sorte que Rome n'est débitrice ni du Pape, ni des nations qui prétendent l'avoir enrichi.

Les maux que Rome et l'Italie ont supportés à cause de la Papauté sont immenses, et constituent une énorme créance que l'Europe catholique, qui a retiré de la Papauté d'incalculables avantages, devrait nous solder. Le seul droit que les nations catholiques peuvent élever sur Rome; la seule propriété qui leur soit commune avec le peuple romain, est celle des églises élevées avec les dons de la Chrétienté, et auxquelles nous avons contribué pour la plus grande part. Dès lors, vous pourriez fort bien, Monsieur le Comte, mettre un terme à vos jactances au nom de l'Europe catho-

lique qui, à vous entendre, nous exclut de toute propriété, nous refuse tout droit civil et politique, et ne nous accorde rien, pas même la faculté de nous constituer en une association politique libre et indépendante.

Parmi les nombreux arguments que je pourrais opposer à votre violente déclamation, il en est un très-important que je ne dois pas passer sous silence. Vous mettez le peuple romain en demeure de rendre compte aux nations catholiques de l'*institution qu'elles ont prétendu maintenir chez lui à son très-grand profit*. C'est de la Papauté, sans doute, que vous voulez parler ! Nous devons donc vous rendre compte même des simples prétentions, Monsieur le Comte, même des prétentions vaines et dénuées de fondement ? Et c'en serait une, en effet, (si cependant les nations catholiques l'avaient sérieusement) que de croire que l'institution de la Papauté se soit maintenue chez nous grace à eux, par leur œuvre et par leurs dons. Fût-il encore vrai que la Papauté soit un grand avantage pour Rome, Rome ne reconnaîtrait pas là l'œuvre des nations catholiques ; et il est au moins étonnant qu' une pareille prétention, qui

sent l'orgueil hérétique à mille lieues à la ronde, soit formulée dans un écrit

> Di chi la penna tuffa
> Nell'acqua benedetta.

Il a toujours été admis que la grandeur prodigieuse de la Rome antique était providentielle; que c'était l'œuvre de la Providence qui préparait le siége d'une religion nouvelle, destinée à s'étendre sur toute la terre, et dont Rome serait le centre. Le divin poëte a exprimé cette idée lorsque, à propos de Rome et de Romulus, il dit :

> La quale e 'l quale, a voler dir lo vero,
> Fur stabiliti per lo loco santo,
> U' siede il successor del maggior Piero.

Si Rome est le siége de la Papauté, nous croyons le devoir, *humainement* parlant, à la vertu de nos pères qui, par la force des armes et la rectitude des lois, ont su persuader à tous les peuples que Rome était la capitale du monde, le siége unique du pouvoir, de la majesté, de l'empire; qu'elle seule, son peuple et ses représentants étaient la source de l'autorité et de la sagesse; que ses magistrats avaient une juridiction souveraine sur tout l'univers. Cette idée n'a point été affaiblie par la division de l'em-

pire; aussi Constantinople prit le nom de *Nouvelle Rome*, et les Empereurs, ainsi que le Sénat, durent se proclamer *romains* pour amener le peuple à la soumission et à l'obéissance. Cette idée survécut à l'empire lui-même, et passa sans difficulté de chez les peuples civilisés au sein des barbares, auxquels il ne semblait pas que la force fût un titre légitime contre le droit souverain de Rome; au point que même pendant qu'ils travaillaient à sa chute, ils avaient la conscience de commettre presque un sacrilége. A cela vint s'ajouter l'œuvre divine qui fit de Rome le siége de Saint Pierre, prince des Apôtres, et celui de ses successeurs. N'est-ce pas là votre foi, Monsieur le Comte? Si donc vous croyez que la Papauté de Rome, sa suprématie est l'œuvre de la Providence, pourquoi cherchez-vous à accréditer l'idée (si pourtant elle existe chez les catholiques) que la Papauté, sa conservation chez nous est l'œuvre des hommes, des peuples catholiques; que c'est l'effet de leur libre choix, et leur don en notre faveur et à notre grand avantage? Seriez-vous, par hasard, de cette secte qui a pour maxime que la fin justifie les moyens, et qui, lorsqu'elle se propose pour but *la plus grande gloire de Dieu*, y marche droit, par l'intrigue, par l'erreur, la trom-

perie, le mensonge, la calomnie, ou par n'importe quel autre moyen? Je ne le pense pas. Mais en attendant, n'exigez pas que nous rendions aux peuples de l'Europe catholique des comptes que nous ne leur devons pas. Ne devrait-elle pas plutôt, l'Europe catholique, nous faire un mérite de ce que notre ville, nos pères secondèrent tellement les desseins de la Providence, que les hommes, habitués depuis longtemps à courber le front devant l'autorité de Rome, furent plus dociles à accueillir les oracles du successeur de Pierre, de sorte qu'il fut épargné aux nations une affreuse confusion de croyances, et qu'elles embrassèrent facilement la foi de Rome et de son grand évêque? Toutefois nous ne voulons point faire marché ni des vertus de nos pères, ni des dons de la Providence. Nous ne voulons pas nous porter créanciers de l'Europe, à quelque juste titre que ce soit; il nous suffit qu'elle ne prétende pas nous constituer injustement ses débiteurs.

Mais, bon gré, mal gré, il faut que nous soyons les Hilotes de l'Europe. Votre foudroyante éloquence nous y condamne, Monsieur le Comte. Vous nous enlacez dans des chaînes de diamant, fortes, inévitables, comme celles du destin de la fable. C'est un article de foi, que le Catholicisme durera

jusqu'à la consommation des siècles: tant qu'il durera, il y aura des Papes, et tant qu'il y aura des Papes, Rome, son peuple et celui de son État devront leur être soumis. *Sic fata tulere! — Anéantissez le Catholicisme ou convertissez les catholiques, si vous le pouvez; mais tant qu'ils seront catholiques, ne prétendez pas les rendre aveugles ou indifférents à l'une des conditions fondamentales de leur existence morale.* — Voilà vos foudroyantes paroles! Quelle est donc, s'il vous plaît, cette *condition fondamentale de l'existence morale des catholiques?* Vous répondez — que le Pape soit souverain. — Et comment prouvez-vous que la condition fondamentale de l'existence morale des catholiques consiste dans la souveraineté des Papes? Voici votre argumentation: « Le Pape personnifie l'unité de l'Eglise « catholique: il ne peut la personnifier qu'en restant « indépendant: il ne peut être indépendant qu'en « restant souverain; cette souveraineté ne peut « être qu'ecclésiastique, comme son chef, et tout « au moins déléguée, partiellement ou provisoire- « ment, à des laïques. »

Maintenant je vous comprends, Monsieur le Comte! Vous parlez de souveraineté ecclésiastique, et vous avez parfaitement raison. L'unité catho-

lique ne saurait être représentée que par un chef unique, dans lequel elle soit personnifiée. Ce chef cesserait d'être chef et unique du moment qu' il ne serait pas indépendant. Il faut qu'il n'ait pas de supérieur, qu' il n' ait pas d' égal, en un mot il faut qu' il soit souverain, qu'il ait une souveraineté absolue sur tout ce qui relève de son ministère, une souveraineté ecclésiastique. Maintenant, qu'il puisse ou non déléguer, partiellement ou provisoirement, cette souveraineté à des laïques, j'avoue que je l'ignore ; cependant il doit en être ainsi, puisque vous le dites. Je suis heureux, Monsieur le Comte, toutes les fois que je puis être de votre opinion; quand j'en diffère, c'est la force inexorable de la logique qui m'y oblige. Oui, le Pape doit avoir un pouvoir ecclésiastique absolu. Mais ce n'est pas là, je crois, la question. Personne n'a jamais contesté au Pape la souveraineté ecclésiastique sur nous catholiques, et si l'on demandait aux hérétiques eux-mêmes si les Papes doivent exercer une souveraineté ecclésiastique sur ceux qui veulent être catholiques, je suis d'avis qu'ils répondraient affirmativement. Mais ce n'est pas une souveraineté ecclésiastique que celle à laquelle vous condamnez Rome, ses provinces et ses habitants! A cette

souveraineté purement religieuse vous êtes soumis, vous autres Français, ainsi que doivent l'être tous les peuples catholiques ; car il serait vraiment étrange que le souverain ecclésiastique des catholiques n'eût sous sa souveraineté religieuse qu'une fraction minime des catholiques. Nous nous attendions à ce que votre puissante éloquence nous démontrât qu' une des *conditions fondamentales de l'existence morale des catholiques est la souveraineté politique* des Papes, cette souveraineté en vertu de laquelle ils imposent nos biens et nos personnes pour payer la force politique et les sbires qui nous emprisonnent, si nous aspirons à une forme de gouvernement politique plus en rapport avec nos besoins ; cette souveraineté en vertu de laquelle les Papes forgent et promulguent des codes en matière civile, pénale et commerciale, qu'ils repétrissent ensuite à leur bon plaisir ; cette souveraineté en vertu de laquelle ils créent des tribunaux , condamnent à des peines afflictives et capitales, et chargent l'État de dettes énormes. C' est de cette souveraineté, qui n'est nullement ecclésiastique , que nous nous attendions à vous entendre parler, Monsieur le Comte. Croyiez-vous que l'inquisition , la censure , l'index , les écoles

des Jésuites eussent obscurci l'intelligence des Italiens au point qu'il leur fût impossible de distinguer la *souveraineté ecclésiastique de la souveraineté politique et temporelle?* Pensiez-vous que nous fussions incapables de distinguer les attributions propres à chacune de ces différentes souverainetés, et qu'à ce mot *souveraineté* prononcé par vous, nous resterions sans réplique? Il n'en est pas ainsi, et quand bien même vous nous auriez crus plongés dans une aussi profonde ignorance, il était de votre devoir à vous, qui êtes si bon catholique, de nous instruire, de nous éclairer, au lieu de chercher à nous tromper par de vains sophismes.

Votre argumentation ne prouvant pas que la souveraineté politique des Papes SOIT UNE DES CONDITIONS FONDAMENTALES DE L'EXISTENCE MORALE DES CATHOLIQUES, nous pourrions nous dispenser de vous prouver *qu'elle ne l'est pas*. Toutefois, comme vous avez recours à la déclamation, la logique vous faisant défaut, c'est à vos déclamations que nous répondrons. Et avant tout, revenons sur ce qu'il y a de faux et d'insidieux dans votre *sorite!*

Il est aussi vrai qu'un Pape ne pourrait, sans être souverain ecclésiastique, être indépendant dans

ses attributions ecclésiastiques, ni même représentant de l'unité catholique, qu'il est faux qu'un Pape ne serait pas vraiment Pape et représentant de l'unité catholique, s'il n'exerçait pas une souveraineté politique. Ce principe serait tellement entaché d'hérésie, qu'il en découlerait comme conséquence inévitable que l'Église catholique n'aurait eu, pendant près de la moitié de sa durée, ni Papes, ni représentant de l'unité de l'Église, par la raison que les évêques de Rome et du reste de la Chrétienté, n'ayant ni pouvoir, ni souveraineté temporelle, manquaient conséquemment d'indépendance. Pour le salut de votre âme, Monsieur le Comte, nous vous engageons à ne plus émettre de semblables maximes.

Il est aussi vrai qu'un Pape, pour être indépendant dans son ministère ecclésiastique, doit être souverain *ecclésiastique*, qu'il est faux qu'il doive être pour cela souverain *temporel politique*. La véritable indépendance est dans le cœur du sage, disaient les anciens philosophes; de sorte que tout homme sage est roi, et tout homme ignorant est esclave, même sur le trône. N'avons-nous pas vu des convictions purement humaines, même extravagantes, inspirer à ceux qui en étaient pénétrés

un si profond sentiment d'indépendance que ni la torture ni la mort n'ont pu l'affaiblir? Cette doctrine qui peut être considérée comme un excès d'orgueil, si on regarde l'homme en lui-même et livré à ses seules forces, devient juste et vraie lorsqu'elle se fonde sur l'assistance suprême, et s'appuye sur l'autorité divine. *Là où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté*, vous dit S. Paul, Monsieur le Comte ; et vous ne pouvez, certes, citer aucun passage de la révélation où il soit dit que l'indépendance consiste dans la souveraineté temporelle. Jésus-Christ a promis assistance perpétuelle à son Église, et il est de foi qu'elle ne peut périr. Nous, que vous appelez ennemis de l'Église, parce que nous combattons le pouvoir temporel du Pape, nous connaissons et nous admettons ce principe mieux que vous, Monsieur le Comte, qui prétendez être le soutien du Catholicisme. Nous ne doutons pas que les conditions nécessaires à la conservation intacte de l'Église puissent jamais faire défaut à son Chef visible. Vous, au contraire, et vos partisans, hommes matériels dans votre foi, vous ne voyez dans l'Église que l'œuvre humaine, l'œuvre des nations catholiques de l'Europe moderne, et vous courez étayer l'œuvre de Dieu avec la main des hommes,

oubliant l'exemple de celui qui voulut soutenir l'Arche qui menaçait de tomber. Ne trouvez-vous pas, Monsieur le Comte, qu'il y eut assez d'indépendance chez ces millions de martyrs qui font la gloire du Christianisme, chez ces centaines des Papes qui, sujets de puissances temporelles, souverains et indépendants seulement dans leur juridiction ecclésiastique, étendirent la foi, ajoutèrent à la splendeur de l'Église, et versèrent leur sang pour elle? Avouez donc que la liberté, la véritable indépendance, ne consiste pas dans la souveraineté temporelle, mais qu'elle réside dans le cœur, qu'elle est retranchée dans les replis de l'âme où aucune force humaine ne saurait lui faire violence.

Mais supposons, si vous le voulez, que le Pape ait besoin de liberté et d'indépendance pour certains actes extérieurs et matériels, qui ne sont pas uniquement du ressort de l'âme et de la volonté. Il faut alors qu'il soit aussi souverain temporel, de telle sorte qu'aucune force matérielle ne puisse peser sur lui, ni l'empêcher d'accomplir les actes extérieurs de son ministère. Donnons donc au Pape cette souveraineté temporelle. Mais cette souveraineté ne le rendra indépendant qu'à l'égard de

ses sujets et de ceux qui vivent sous sa juridiction temporelle. Si donc vous donnez aux Papes une souveraineté limitée à un nombre restreint de sujets, vous ne le rendez indépendant qu'à l'égard d'une petite fraction des catholiques, et non pas à l'égard de tous les fidèles, sur lesquels il doit exercer son pouvoir spirituel. Si vous voulez que le Pape soit indépendant à l'égard de tous les catholiques, si vous croyez qu'il ne peut y avoir d'indépendance sans souveraineté temporelle, vous devez alors le faire souverain temporel de tous les catholiques. Quelle est en réalité l'indépendance dont jouit le Pape en face des grandes puissances, en face des autres souverainetés temporelles, qui lui sont si supérieures en force et en puissance matérielle? L'indépendance du faible en présence du fort, du petit en présence du grand, de l'homme sans défense en présence de l'homme armé! L'histoire le dit. Pourquoi donc se donner tant de peine, tant de soucis pour prouver que le Pape doit être indépendant à l'égard des Romains, et se montrer si indifférent de son indépendance à l'égard de tous les autres pays catholiques? Soyez conséquent avec vous-même, avec vos principes, Monsieur le Comte. Osez, osez, rien n'est impossible

à votre invincible éloquence. Proclamez que le Pape doit être indépendant et doit par conséquent exercer une souveraineté politique universelle sur tous les catholiques Est-il une souveraineté plus douce, plus suave que celle d'un père sur ses propres enfants? En est-il de plus légitime, de plus naturelle? Dire que la Papauté eut dans un temps la haute pensée d'entreprendre la grande œuvre de la souveraineté universelle, et que vous, peuples modernes de l'Europe, vous, fils ingrats, vous lui en avez fait un crime! Dire que vous avez qualifié cette pensée d'attentat, et avez repoussé loin de vous jusqu'à l'ombre, même la plus éloignée, d'une souveraineté à laquelle vous prétendez que nous devons être condamnés, nous Romains, et sous le joug de laquelle vous êtes venus avec le fer et le feu replacer vos propres frères!

Cependant le droit public de l'Europe garantit également à tout souverain, grand ou petit, son indépendance. Donc le souverain d'un État, même plus petit que celui de Rome, est indépendant vis-à-vis de toute puissance, quelque grande qu'elle soit. Si vous vous reportez au droit, Monsieur le Comte, je vous dirai qu'il existe dans l'Europe catholique un autre droit plus saint, plus sacré, plus

inviolable que celui auquel vous faites appel; et ce droit c'est que l'Église soit indépendante vis-à-vis de toute souveraineté temporelle. Ce droit existe-t-il, ou n'existe-t-il pas? Le pouvoir laïque pourrait-il jamais commander légitimement au Pape dans l'exercice de son pouvoir spirituel? Si donc le droit est de quelque poids dans la question, le Pape, comme Chef de l'Église, est, dans l'exercice de sa juridiction spirituelle, aussi indépendant, et même beaucoup plus que tout autre souverain peut l'être en raison de sa souveraineté politique. Si le droit sacré ecclésiastique, reconnu et admis par tous les peuples catholiques de l'Europe *comme condition fondamentale de leur existence morale*, ne suffit pas à mettre le Pape à l'abri de toute violence et à le rendre complétement indépendant, il est inutile d'aller demander à un autre droit variable et contestable la consécration de son indépendance. Si le caractère sacré de Chef de l'Église ne suffit pas pour garantir au Pape son indépendance dans l'exercice de son ministère sacré, bien moins encore son titre de souverain de quatrième ou de cinquième ordre pourra-t-il la lui assurer contre la force. De deux choses l'une: ou le Pape est indépendant comme Pape, et n'a nul

besoin de souveraineté temporelle; ou il faut assurer l'indépendance du Pape au moyen de la souveraineté temporelle, et alors cette souveraineté doit être de nature à le rendre le plus puissant souverain de l'Europe, de sorte qu'il n'ait à craindre ni supérieur, ni égal.

La souveraineté sur un petit État ne peut qu'être un grand obstacle à l'indépendance du Pape. Entre nous, Monsieur le Comte, faut-il parler consciencieusement? Écoutez: IL EST DE L'INTÉRÊT DE L'EUROPE QUE LE PAPE JOUISSE D'UNE PETITE SOUVERAINETÉ TEMPORELLE, PRÉCISÉMENT PARCE QUE CETTE SOUVERAINETÉ DIMINUE LA FORCE ET LA PUISSANCE QUE LUI DONNE SON POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE, ET QUE CET INTÉRÊT MATÉRIEL PRÉSENTE UN CÔTÉ FAIBLE, PAR OÙ L'ON PEUT ATTAQUER LA PAPAUTÉ. Lorsque les Bourbons de Naples, de Parme, de France et d'Espagne, coalisés, voulaient obliger le Pape à supprimer la Compagnie dite de Jésus, ils envahissaient d'un côté Benevento et Pontecorvo; menaçaient de l'autre le duché de Castro et Ronciglione, et s'emparaient d'Avignon. Les documents authentiques, publiés dernièrement par l'illustre Theiner, prouvent à l'évidence que la Compagnie méritait mille fois d'être supprimée, mais que jamais le Pape n'aurait tenté cette dangereuse en-

treprise, s'il n'avait été dans l'alternative de conserver ou de perdre un État. Oui, cette souveraineté temporelle est celle qui fait que les Papes *tiennent la balance entre les Souverains catholiques*, EN PENCHANT TOUJOURS UN PEU VERS LE PLUS FORT. Triste tache pour la Papauté, qu'il vous sied très-mal de répéter et de glorifier, Monsieur le Comte. Triste tache, qui ne justifie que trop cet amère reproche de partialité que notre Dante met dans la bouche de S. Pierre :

> Non fu nostra intenzion, ch' a destra mano
> De'nostri successor parte sedesse,
> Parte dall'altra, del popol cristiano.

La balance entre les mains du Pape devrait toujours être ferme et droite comme la vérité et la justice que le Christ lui a donné pour mission de représenter sur la terre! Ce que je vais dire peut paraître absurde, si je ne réussis pas à rendre mon idée par des mots appropriés au sujet ; mais je soutiens, Monsieur le Comte, qu'il y a au fond beaucoup plus de sincère catholicisme dans ce que vous appelez *le lamentable aveuglement de M. de Cavour et l'animosité étourdie de Lord Palmerston*, qu'il n'y en a dans votre déclamation passionnée. Ces deux diplomates parlent de la souveraineté temporelle

du Pape comme ils parleraient de celle du roi de Naples, ou de toute autre souveraineté qu'ils croiraient nuisible aux populations, sans s'occuper ni de l'Église, ni du Catholicisme. Ils croient donc que l'Église, la souveraineté politique, la souveraineté spirituelle et la souveraineté temporelle ne sont pas choses identiques, mais complétement séparées, et que l'une peut parfaitement subsister sans l'autre. Vous, au contraire, catholique par excellence, catholique éclairé et fervent, en voyant les coups portés à la souveraineté temporelle des Papes, cette souveraineté que vous appelez la *base* de l'Église catholique, vous poussez un cri aigu de douleur, comme si elle était blessée mortellement!

Mais cette souveraineté temporelle, que vous appelez *Principat sacré*, si elle *n'est pas identique avec l'Église même, elle lui est depuis plus de mille ans intimement associée*. Bien d'autres droits que cette souveraineté temporelle furent pendant des siècles intimement associés à l'Église, et ne le sont plus aujourd'hui. Elle en a été dépouillée, non par nous Romains, sujets rebelles et ennemis de l'Église, comme vous nous appelez, mais par les pieux fils des Papes, mais par *l'œuvre des peuples*

catholiques, de leur amour, de leur respect tendre et généreux pour les Papes. Droit de souveraineté sur le Royaume des Deux-Siciles; droit de conférer la couronne de l'Empire d'Occident; droit de déposer empereurs et rois, de distribuer les régions du nouveau monde suivant son bon plaisir, et une foule d'autres que tout le monde connaît. Serait-il donc impossible, serait-ce une impiété, un sacrilége que d'enlever à la Papauté le pouvoir temporel sur l'État de Rome? Vous même vous avouez — *que l'idée d'avoir à Rome un pouvoir qui ne fût pas la Papauté, a toujours existé.* — Puis, vous reportant à l'histoire, vous citez un fait, et dites que cette idée *n'a jamais triomphé!* Ce fait n'entraîne pas avec lui la conséquence qu'elle ne puisse triompher un jour.

Mais vous passez outre, et vous faisant l'interprète de la Providence, vous ajoutez: — *Elle a toujours succombé sous une de ces défaites qui, sans cesse renouvelées, semblent émaner d'un arrêt de la Providence.* — Et cette persistance incessante dans cette même idée, en dépit de tant de défaites; ce développement et cet accroissement qu'elle n'a jamais cessé d'éprouver; cet aveuglement obstiné du gouvernement temporel des Papes dans son système

de mécontenter ses sujets, d'exciter chez eux le désir de sa chute; tout cela ne vous semble-t-il pas aussi, Monsieur le Comte, un arrêt de la Providence?

Dans votre déclamation, Monsieur le Comte, vous faites sentir que des difficultés, à votre avis insolubles, surgiraient si on dépouillait la Papauté de sa souveraineté temporelle de l'État de Rome. Qu'en serait-il alors du Pape, demandez-vous?— « Le bon sens universel démontre que le Pape « ne peut pas être le sujet d'un maître étranger; « mais peut-il davantage être le sujet de son pro- « pre peuple, ou de quelque pouvoir né à Rome « même et placé au-dessus ou même à côté de « lui? »— Si nous voulions soutenir que le Pape, souverain pour ce qui concerne les choses spirituelles, pourrait fort bien, quant aux choses temporelles, être sujet d'un pouvoir politique, il nous faudrait entrer avec vous, Monsieur le Comte, dans une discussion longue et ennuyeuse. Nous pourrions même vous prouver qu'il en a été ainsi pendant plusieurs siècles où l'Église a été le plus florissante; mais nous préférons éviter, quand cela nous est possible, tout débat avec vous, et ne voulons pas blesser le *bon sens universel*. Vous avez donc raison. Non, le Pape ne peut être sujet de qui que

ce soit. Mais il ne s'en suit pas, pour cela, qu'il doive être souverain temporel. Dites-moi, s'il vous plaît, Monsieur le Comte, en France, en Espagne, dans tous les autres États catholiques, le Pape est-il sujet ou souverain temporel? Ni l'un ni l'autre, répondrez-vous. Il est donc un état moyen entre celui qui est souverain et celui qui n'est pas sujet! Eh bien que le Pape soit placé vis-à-vis de nous dans la même condition où il se trouve à l'égard de tous les autres peuples catholiques. Et pourquoi n'en pourrait-il pas être ainsi? Qui s'y oppose? La personne du Pape est déjà par elle-même sacrée et inviolable, et reconnue comme telle par l'Europe catholique. La majesté de la religion le défend assez pour que le moindre acte exercé contre lui soit considéré comme un sacrilége, comme une impiété inexpiable. Aux yeux des Romains cette inviolabilité lui est doublement acquise, et comme Chef suprême du Catholicisme, et comme leur évêque. Ce n'est pas assez. Entourez d'un mur, d'une haie, d'un fossé, d'une délimitation quelconque un espace suffisamment vaste qui comprenne le Vatican, et déclarez-le Terre Sacrée, *Terra nullius*, à l'égard de toute souveraineté, de toute juridiction politique; qu'aux

confins de cette terre cesse tout pouvoir temporel; qu'entre ses limites le Pape seul soit souverain et puisse exercer librement ces actes extérieurs de souveraineté ecclésiastique qui pourraient rencontrer des obstacles dans la juridiction d'un autre pouvoir. Que quiconque oserait violer cette terre sacrée soit mis au ban de l'Europe catholique. De là le Pape promulguerait ses décrets et ses réponses, ses admonestations et ses réprimandes; de là, sans crainte, il lancerait ses menaces et ses excommunications; là serait le point d'appui du levier chargé d'émouvoir la conscience de centaines de millions de fidèles. Que ses ministres, ses légats, ses mandataires chargés de porter ses ordres soient eux aussi inviolables et irresponsables; que l'asyle vénéré soit sacré pour quiconque viendrait s'y réfugier avec l'agrément du Pape. Ce n'est pas assez. Les représentants que les Puissances européennes envoyent près la Cour Romaine pour surveiller de quel côté *penche la balance que le Pape tient entre les souverains catholiques*, résideraient à Rome, comme une garantie donnée à l'Europe, que le Chef de l'Église n'est aucunement troublé dans l'exercice de ses attributions spirituelles, ni par le peuple romain qui l'entoure, ni par la souveraineté tempo-

relle qui serait à côté, mais non au-dessus de lui. Ne voyez-vous pas qu'ainsi se réaliserait la pensée de Lord Lansdowne, exprimée dans ces paroles: « Tout pays ayant des sujets catholiques romains a « un intérêt à la condition des Etats romains (Et « quel est cet intérêt!). ILS DOIVENT VEILLER A CE « QUE LE PAPE PUISSE EXERCER SON AUTORITÉ SANS ÊTRE « ENTRAVÉ PAR AUCUNE INFLUENCE TEMPORELLE DE NA- « TURE A AFFECTER SON POUVOIR SPIRITUEL ».—Le noble Lord limite à cette surveillance le droit que peuvent avoir sur Rome les Etats catholiques, tandis que vous, détournant ses paroles de leur sens véritable, vous lui faites dire: — « Rome est, pour ainsi dire, la propriété commune de tous les catholiques ». Ce n'est pas assez. Afin que l'avidité de posséder (si jamais pareil sentiment peut trouver place dans le cœur d'un Pape) ne rende pas trop pénible cette dépossession; afin que le Pape ait les moyens matériels nécessaires pour exercer à l'extérieur sa souveraineté spirituelle, les catholiques de l'Europe assureraient à frais communs, à la Papauté, un riche revenu dont les Romains payeraient leur quote-part, outre sa mense qu'ils lui doivent comme leur évêque. Quoi de plus? Tant de garanties, tant de précautions ne suffisent-elles

pas pour assurer l'indépendance du Souverain-Pontife d'une religion sainte, pratiquée et vénérée par la plus grande partie de l'Europe? Enlevez au Pape le pouvoir temporel; et vous enlèverez tout prétexte d'inimitié contre lui. Quand les Brancaleoni, les Frangipani, les Colonnesi, le Sénat, et la populace de Rome insultaient, chassaient, assiégeaient, persécutaient, tourmentaient les Papes, croyez-vous de bonne foi, Monsieur le Comte, qu'il eussent l'intention de s'attaquer au Prêtre, au Pontife, au Chef de l'Église, en haine de son Episcopat, de sa Papauté, ou bien au souverain de Rome, en haine de ce pouvoir temporel impatiemment supporté et sans cesse combattu?

Mais vous, Monsieur le Comte, vous si chaud partisan de la souveraineté temporelle des Papes, sous prétexte de leur indépendance, vous n'acceptez pas, j'en suis sûr, mes propositions. Et pourquoi? Parce qu'un Pape tel que je le propose ne serait point commode pour vous, ses respectueux et généreux fils français. Un tel Pape serait trop indépendant. De quel côté le prendre, s'il s'obstine? Pour vous, il vous faut un Pape qui ait besoin de votre appui, qui ait besoin d'une assemblée française, par exemple, qui tranche du Pépin et du

Charlemagne. Vous voulez vous attacher le Pape et le rendre votre obligé, afin que la balance qu'il tient entre les souverains et les nations de l'Europe, si peu qu'elle penche, penche de votre côté; et pour cela vous accourez promptement, *sans qu'il vous appelle*. Vous êtes heureux que son mauvais gouvernement soulève contre lui l'indignation de ses sujets, et qu'il ait besoin de secours étrangers, pour avoir une occasion de vous le rendre favorable, et afin qu'il soit d'autant plus conciliant avec vous, que vous êtes généreux envers lui à nos dépens.

Ce n'est point la dévotion filiale, ce n'est point la foi ni la charité; c'est votre intérêt qui vous porte à soutenir avec chaleur que nous sommes condamnés par la Providence à être à perpétuité les Hilotes de l'Europe. Mais nous vous en prévenons, vous n'atteindrez pas au but. Vous avez beau vous mettre en quatre pour les Papes; vous n'êtes pas les préférés. Les Autrichiens vous ont pris le pas. Tâchez d'être les plus forts, si vous voulez que la balance penche de votre côté, car elle ne penchera pas, certes, par prédilection. Les Papes, soyez-en sûrs, n'ont pas oublié certains actes, certaines spoliations qui ont mis

leur souveraineté temporelle à deux doigts de sa perte.

Je vous ai entendu émettre une proposition, Monsieur le Comte; j'allais presque dire une hérésie! Elle est sortie, la première fois, de la bouche de Napoléon Ier, mais je ne l'en blâme pas, puisqu'il n'était pas théologien. Elle a été répétée par M. Thiers, et je le lui passe, à lui, homme de politique mondaine et matérielle. Mais je ne puis comprendre comment vous, écrivain religieux, vous appeliez *mémorable*, *tant de fois répétée*, *et qu'il ne faut jamais se lasser de rappeler*, cette allocution Napoléonienne, dans laquelle il est dit qu'on *supporte* en Europe l'*autorité spirituelle du Pape* (on supporte!) non parce qu'il est créé par Dieu Chef de l'Église, Vicaire du Christ et successeur de Pierre, mais parce qu'il n'est ni à Paris, ni à Madrid, ni à Vienne, mais bien à Rome, dans l'impuissante Rome! Et comme conséquence de cette maxime que vous vous appropriez en y applaudissant, vous ajoutez, quelques lignes plus bas: — « Les catho-
« liques de France ou de tout autre pays n'ont
« pas plus de raison d'obéir aux Romains qu'aux
« Russes et aux Anglais ». — Qu'entendez-vous, Monsieur le Comte, par obéir aux Romains? Est-ce

au peuple, aux citoyens de Rome? Mais le peuple, les citoyens de Rome n'ont jamais prétendu commander aux Français, pas plus qu'à tout autre peuple. Il n'ont jamais prétendu leur prescrire les jours de fête, ni la manière de les sanctifier, ni même les jours d'abstinence; ils ne leur ont jamais imposé les dîmes, ni la communion forcée à Pâques, ni aucune autre chose de ce genre. Par *obéir aux Romains*, entendez-vous aux évêques de Rome? Mais, pour obéir à ceux-ci plutôt qu'à ceux d'Angleterre ou de Russie, vous avez de bonnes raisons, si vous voulez rester catholiques. Je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Comte, ce n'est pas par votre choix ou par votre bon plaisir que vous regardez comme Chef de la religion catholique l'évêque de Rome; c'est par un arrêt de la Providence, devant lequel vous devez courber la tête si vous voulez rester catholique. Qu'entendez-vous donc par *obéir aux Romains?* Je crois que vous entendez dire aux Papes romains, c'est-à-dire, italiens. Mais qui a jamais dit que les Papes dussent être de ce peuple et de cette nation? Si vous parcourez la liste des Papes, vous en trouvez de français, d'espagnols, d'anglais, d'allemands, d'égyptiens, de grecs, et peu s'en faut qu'il n'y en ait de turcs. Seulement, quand le pouvoir tem-

porel échut définitivement aux Papes, il fut alors établi, comme loi politique, que le souverain d'un État italien ne pouvait être qu'un Italien. Voulez-vous que l'autorité suprême ecclésiastique cesse de résider exclusivement dans des mains italiennes? Séparez de l'Église le pouvoir temporel, et vos nations pourront aspirer de nouveau au sacerdoce suprême du Catholicisme, dont elles sont actuellement deshéritées

Mais, laissant de côté ce qui devrait être, ce qui pourrait être un jour, venons maintenant, Monsieur le Comte, à cette partie de votre discours qui traite de notre position actuelle. Notre condition est celle d'Hilotes au milieu de l'Europe! Privés de propriétés, privés de tout droit, même de celui de disposer de notre sort, abandonnés à la merci d'un gouvernement inepte et despotique, nous sommes des victimes vouées, en apparence, à l'indépendance des Papes, mais en réalité aux intérêts et aux besoins des nations de l'Europe. Toutefois, Monsieur le Comte, vous ne voulez pas nous plonger dans le désespoir, et vous nous dites que nous devons être esclaves, il est vrai, mais non sans éspérer d'avoir des maîtres cléments et justes. En effet vous posez ainsi gravement cette question:

— « De ce que la souveraineté ecclésiastique du « Pape doit être indépendante et inviolable, en « faut-il conclure que son gouvernement doive « être nécessairement absolu, despotique, sans règle « et sans contrôle? que ses sujets laïques doivent « être exclus de toute participation à la législation, « à l'administration, à la gestion des intérêts pu- « blics ou locaux? » Or, comment résolvez-vous cette question? Vous laissez de côté le droit, et vous vous gardez bien d'affirmer que nous puissions prétendre à un gouvernement non absolu, non despotique, et qui offre des garanties de règle et de contrôle. Vous ne posez pas en principe que les laïques aient droit de participer à la législation, à l'administration, à la gestion des intérêts publics ou locaux. Périssé le monde plutôt que de laisser tomber de votre plume immaculée le mot *droit* en notre faveur! Il n'y a pas de danger qu'on puisse vous reprocher un pareil blasphème. Vous retournez simplement au fait, et vous continuez : *Qui oserait le soutenir, sous le Pontificat de Pie IX?* —Cela revient à dire: vous êtes esclaves, complétement esclaves; mais ne pourrez-vous pas dans l'avenir jouir aussi d'une petite portion de ces bienfaits dont jouissent les hommes libres? Il s'est trouvé un maître

qui vous a accordé ce que vous désiriez ; que vous reste-t-il donc à réclamer? Mais le maître qui accorde gratuitement et spontanément, peut aussi reprendre gratuitement et sans autre motif que son bon plaisir. *Stat pro ratione voluntas.* Grand merci, Monsieur le Comte, mille grâces vous soient rendues de ne pas être de ceux qui dans un temps soutenaient que le Pape ne pouvait, sans devenir hérétique, sans encourir sa déchéance, déléguer à ses sujets la moindre partie de cette autorité qui constitue la souveraineté du Saint-Siége apostolique, et qui appelaient Pie IX fou, épileptique, ambitieux, révolutionnaire, quand il affectait de se montrer libéral.

Mais nous ne sommes que des gens insatiables! Nous devrions nous contenter du bien que le Ciel nous envoie par l'entremise d'un Pontife magnanime, sans aller follement rechercher si ce bien nous revient de droit, ou s'il nous est concédé par un effet de générosité. Laissons de côté toute question, et jouissons du bien qui nous arrive, sans nous inquiéter de savoir pourquoi et comment il nous vient. Mais voici la difficulté ; c'est que le bien dont vous nous parlez n'existe que dans votre imagination, ou plutôt dans votre écrit; et nous avons beau le cher-

cher chez nous, avec la meilleure volonté du monde, nous ne le trouvons pas. Vous vous moquez de nous dans votre écrit, et nous nous abstiendrions de vous répondre, si nous ne craignions que notre trop long silence d'indignation ne fût interprété par vous comme la preuve de votre triomphe. Vous croyez peut-être que les raisons nous manquent pour vous répondre, ou que notre intelligence n'est pas à même de les apprécier et de les exposer. Vous êtes dans l'erreur, sachez-le ; nous n'en avons que trop de raisons; elles se pressent en foule dans notre esprit; elles sont toutes plus puissantes les unes que les autres. Une réponse seule suffirait pour toutes ; réponse triomphante, qui n'admet pas de réplique, car elle s'appuye sur un fait permanent et que l'on ne saurait nier. Le gouvernement actuel de Pie IX ne pourrait se soutenir un seul jour sans la présence de deux armées étrangères, qui sont là pour lui prêter main forte ; tandis qu'il a fallu deux armées étrangères pour abattre le gouvernement révolutionnaire qui fonctionnait durant l'absence du Pape ! Ces vérités vous ennuient, Monsieur le Comte. C'est vous qui le dites, et nous le croyons ; mais à qui la faute, si ce n'est à vous, à qui répugnent certaines vérités? Ce fait prouve

mieux que vos déclamations ce qu'il peut y avoir de bon dans le gouvernement papal, comment il satisfait ses sujets, et combien il leur est supportable. Mais le gouvernement provisoire et le gouvernement républicain étaient-ils ce type de perfection du régime politique auquel aspirent les populations de l'État romain ? Je suis loin de l'affirmer. J'avoue même que cette époque fut pleine d'agitations et d'incertitudes ; qu'elle ne fut pas exempte d'excès de la part d'une populace déchaînée, ni d'abus de la part de gens profitant de la faiblesse d'un gouvernement nouvellement établi, sans appui ni sympathie à l'extérieur, miné à l'intérieur par des trames occultes, menacé jusque dans son sein par des baïonnettes étrangères. J'avoue qu'à cette époque certaines villes de l'État ont vu des fanatiques employer traitreusement le poignard, et des assassins, confiants dans l'impunité que leur assurait le bouleversement général, souiller leurs rues de sang. Libre à vous, Monsieur le Comte, de dire tout le mal possible de cette époque et de ces gouvernements, si pourtant nos commotions politiques, et quelques gouttes de sang peuvent vous émouvoir, vous, habitué à en voir couler des torrents dans vos guerres civiles. Mais quand

même vous auriez dit vrai, quand même vous auriez calomnieusement exagéré, il n'en reste pas moins acquis que cet état de choses pesait moins aux populations que le système actuel de Pie IX. La preuve en est qu'il a fallu, pour le renverser, deux armées qui rencontrèrent une résistance obstinée dans les principales villes de l'État; qu'il a fallu envoyer les soldats étrangers de ville en ville, de pays en pays, de village en village, y rétablir, par la force matérielle, l'autorité du Pape, sans que nulle part on n'ait eu à constater le moindre acte spontané, le moindre cri contre la République déjà ruinée dans ses fondements. Le gouvernement actuel, au contraire, exécré et méprisé comme il est de tous, s'écroulerait en quelques heures, sans la présence de deux armées étrangères. Si ce n'est pas là une preuve évidente que ce gouvernement (quel que soit le nom qu'il vous plaise de lui donner) mécontentait moins de monde, et était moins intolérable que le gouvernement actuel; si ce n'est pas là une preuve suffisante, je ne saurais en trouver de meilleure. Vous savez tout cela, et vous le savez si bien, qu'il vous fait mal au cœur de vous l'entendre répéter; et cependant vous avez le courage d'écrire que vous SUPPOSEZ qu'il y a dans le gou-

vernement papal quelques irrégularités, comme il y en a partout, mais que vous ne SAVEZ RIEN des maux insupportables qui y existent, et qui ont poussé la diplomatie d'Europe à chercher les moyens d'y apporter un remède. Vous avez le courage de demander: « Quels sont-ils ces actes de ty-« rannie? Où, quand, comment, par qui ont-ils « été commis? Racontez donc ces actes, définissez « la tyrannie, nommez les tyrans ». Vous pouvez ignorer, ou tout au moins faire semblant d'ignorer les particularités de nom, de temps, d'endroit, de moyens, de personnes; mais vous ne pouvez dissimuler que ce n'est pas sans de très-graves raisons que trois millions d'âmes, qui ont accepté, sans se plaindre, un gouvernement révolutionnaire, livré aux désordres, ne peuvent supporter l'ordre actuel de choses. Si dans l'impatience, dans la colère, dans la haine de trois millions d'âmes, vous ne savez découvrir des actes de tyrannie et des tyrans; si vous n'ajoutez pas foi aux plaintes, aux cris de détresse des peuples opprimés, faudrait-il donc, pour vous convaincre, instruire des procès en règle, avec des témoins entendus sous serment, et contradictoirement? Vous voulez donc une preuve impossible, et vous fermez les yeux à l'évidence.

Non, vous n'êtes pas de bonne foi dans cette question; vous vous êtes chargé du rôle d'avocat défenseur, et vous n'avez des yeux que pour certaines choses, et faites l'aveugle pour tout le reste. Comment avez-vous pu, en bonne conscience, écrire ces paroles: — « Mais, en dehors du gou-« vernement parlementaire, avec son corollaire « obligé de la liberté de la presse, que peut-on « demander au Pape qu'il n'ait donné?.... Des « réformes; des institutions adaptées aux besoins « légitimes de son État? Mais est-ce que, par ha-« sard, le Pape n'aurait pas déjà accompli préci-« sément ce que vous (Puissances européennes) « lui demandez? Est-ce que vous ne connaissez « pas la série des édits qui a suivi le *motu pro-« prio* du 12 septembre 1849? » — Si vraiement? En dehors du gouvernement parlementaire et de la liberté de la presse, nous n'avons rien à désirer? Les besoins légitimes de l'État sont satisfaits? Et de quelle manière? Par un *motu proprio* et cinq édits qui l'ont suivi! Est-ce là tout ce que nous demandons, est-ce là tout ce qu'ont le droit de réclamer du gouvernement papal les populations de l'État romain? Cinq grandes feuilles de papier imprimées et collées sur les murs! Sachez,

Monsieur le Comte, que nos populations ont déjà une si grande quantité, une si grande abondance de ce genre de publications, qu'elles n'en savent plus que faire. Tous les Papes en ont publié, et parmi tous ces *motu proprii* et ces édits il en est même de bons, peut-être de très-bons et utiles à l'État. Nous vous apprendrons, à vous qui ne connaissez de nos affaires que ce que vous en lisez dans le journal officiel, ce qu'il est nécessaire que vous sachiez pour en parler. *Motu proprii, édits* et toute publication de ce genre, écrite, imprimée, affichée dans notre État, n'est que *lettre morte.* Oui, *lettre morte*, dérision, hypocrisie!

Ceux qui d'ici à mille ans verront et liront dans nos archives les codes, les *motu proprii*, les lois, les édits, les bulles, les statuts de tant d'institutions pleines de sagesse, d'humanité, de religion, seront étonnés de trouver dans les histoires contemporaines le récit du profond mécontentement du peuple contre un pareil gouvernement, et des efforts et des sacrifices incessants faits pour le renverser et le détruire; à moins que l'histoire ne soit véridique, et ne dise: ces lois, ces statuts, ces *motu proprii*, ces édits n'avait d'autre effet que celui qu'il plaisait au Chef de l'État de leur

donner : un rescrit, une lettre confidentielle, une circulaire, une instruction secrète, une relation personnelle d'amitié, de parenté ; une correspondance criminelle ; l'argent glissé sous main, enfin une volonté, un caprice, un mot suffisait pour leur enlever toute force : le despotisme qui commençait avec le Chef de l'État et descendait graduellement aux ministres, aux chefs d'administration, et jusqu'au portier et aux sbires, régnait en maître ; tout pesait sur la malheureuse population : on gouvernait au profit de la classe cléricale, sans se soucier du bien public : quiconque osait invoquer en sa faveur le droit et la loi, était accusé de désobéissance, d'insubordination et de rébellion : grâce et faveur étaient les seuls mots dont il fût permis de se servir, de sorte qu'il apparaissait de la manière la plus évidente que les malheureux sujets étaient la propriété d'un maître, et qu'à peine leur reconnaissait-on le droit de l'existence. Si l'histoire n'explique pas fidèlement tout cela, nos actes seront pour la postérité une énigme inexplicable, comme ils le sont aujourd'hui pour les étrangers, comme ils le sont pour vous, Monsieur le Comte, qui n'en connaissez pas le premier mot. Celui qui vit en pays étranger, sous

n'importe quel gouvernement, ne peut se figurer que chez nous les lois ne sont autre chose qu'une couche de badigeon appliquée aux murs d'un sépulcre, une espèce de vernis destiné à cacher le plus ignoble despotisme, une arme que le gouvernement garde pour frapper à son gré, mais dont le citoyen ne peut se servir pour sa défense et sa sécurité Entre les chrétiens qui vivent sous le gouvernement turc, et nous laïques, qui vivons sous la domination cléricale, il n'y a que cette différence ; le turc leur dit : — Vous vivez dans mes États ; moi, votre ennemi, je suis ici le seul maître : si vous voulez y demeurer, sachez que je ne vous assure rien, que je ne vous garantis rien, que vous êtes soumis à ma seule volonté. De son côté, le Pape et son clergé disent aux laïques: cette terre sur laquelle vous vivez, est le patrimoine de Saint Pierre; elle est l'État du Saint-Siége: nous, Vicaire du Christ et représentants des Apôtres, nous en sommes les seuls maîtres : vous pouvez, si cela vous fait plaisir, être le troupeau de la Sainte Église, dont nous sommes les pasteurs: nous sommes chargés de vous guider et de vous gouverner en tout, puisque c'est nous qui sommes inspirés d'en haut, et qui, seuls, avons le pouvoir de vous con-

duire dans la voie du salut temporel et spirituel. — La déclaration turque est dure et tyrannique, mais loyale ; la déclaration du Pape est adoucie par la métaphore, pleine de grâce et d'onction, mais hypocrite, car, au fond, les effets sont les mêmes, et le pouvoir qu'exerce le maître sur ses esclaves n'est pas plus absolu que celui qu'exerce le pasteur sur ses brebis

Et c'est à cet état de choses que Pie IX à remédié? Et de quelle manière? Par un *motu proprio* et cinq édits! Et après cela il ne nous manque plus rien, il ne nous reste plus rien à désirer, si ce n'est le gouvernement parlementaire et la liberté de la presse? Non, certes; car, à vous entendre, Monsieur le Comte, nous avons obtenu la réalisation de nos désirs les plus étendus, la SÉCULARISATION du gouvernement!! — Mais, en dehors du gouvernement parlementaire et de la liberté de la presse, que pouvons-nous demander aux Papes, qu'ils ne nous aient donné? Je me plais à répéter ici, Monsieur le Comte, vos paroles triomphantes: « La sécularisation? Mais on a répété à satiété cette « statistique des 5,049 employés laïques et des 233 « employés ecclésiastiques que nous avons produite « pour la première fois dans les débats de 1849, qui

« n'a jamais été démentie, et qui répond victorieuse-
« ment à ce mot d'ordre ». Vous vous rassasiez facilement, Monsieur le Comte; quant à nous, il ne nous répugne pas de revenir sur cette matière. Nous vous faisons d'abord nos sincères compliments de ce que vous avez été le premier à produire ce calcul statistique, qui fait ressortir avec la plus grande évidence la sécularisation de l'État Papal. Nous vous dirons ensuite que ce n'est que par modestie que vous affirmez *n'en savoir rien*, mais qu'au fond vous êtes fort bien informé de nos affaires, si vous connaissez si minutieusement le nombre de nos employés, et leur division en ecclésiastiques et en laïques. Cela posé, entrons dans le mérite de votre calcul.

Si la population de l'État romain était composée de moitié laïques et moitié ecclésiastiques, quelle prépondérance les premiers n'auraient-ils pas sur les seconds! 5,049 contre 233! Mais cette proportion de moitié ne subsiste pas. Le chiffre des employés ecclésiastiques correspond à peu près à $^1/_{22}$ des employés laïques. Si ces deux chiffres étaient en rapport avec le nombre des deux différentes catégories de la population, il en résulterait que les ecclésiastiques formeraient la vingt-deuxième partie

de la population de l'État. Or, la population de l'État étant d'environ trois millions, les ecclésiastiques devraient être au nombre de 136, 363. Quel chiffre énorme! Un prêtre sur 22 laïques, sans compter la foule immense de religieux qui n'ont pas d'emploi! Mais cela ne peut pas être non plus. Il s'en suit que même d'après vos calculs, Monsieur le Comte, la classe cléricale aurait, proportion gardée, le dessus sur les laïques. Mais il serait indiscret d'entrer dans des comptes aussi minutieux, et nous voulons être accomodants. Nous voulons même vous accorder beaucoup plus que vous ne demandez. Nous consentons à ce que le gouvernement reste clérical, que tout l'avantage des emplois reste aux ecclésiastiques. Que le clergé compte donc dans le gouvernement 5,049 employés, et que la classe laïque n'en compte que 233 ; mais à une condition, toutefois, c'est que les 233 employés laïques occupent les places qu'occupent aujourd'hui les 233 employés ecclésiastiques ; et qu'en retour 5,049 employés, qui seraient pris dans le clergé, occupent les places qui sont actuellement confiées aux 5,049 employés laïques. Acceptez-vous la proposition, Monsieur le Comte? Pour notre part, nous en serions enchantés.

Mais, tant que les secrétaires et les ministres d'État, les gouverneurs des provinces et des villes de quelque importance, les membres des principaux tribunaux, les chefs de tous les ministères, les chefs de toutes les administrations seront ecclésiastiques; tant que la charge la plus haute qu'il est donné aux laïques d'occuper, sera celle de juge de quelque bourgade, et que tous leurs autres emplois se borneront à ceux de secrétaire, de chancelier, écrivain, copiste, greffier, huissier, portier, sbire, espion; tant qu'il en sera ainsi, comment pouvez-vous, honnêtement et consciencieusement, vous écrier, Monsieur le Comte: — « Que peut-on demander « au Pape qu'il n'ait donné? La sécularisation? « Mais on a répété à satiété cette statistique, etc.» Vous avez pu, avec votre statistique, surprendre un instant le bonne foi de l'Assemblée française, mais non pas faire que le blanc fût noir.

On raconte que dans un pays de l'Amérique septentrionale, où l'esclavage est en pleine vigueur, certain maître, effrayé d'une révolte de Nègres, crut opportun, avant que le danger ne se traduisit en fait, d'avoir recours à la rhétorique, et qu'entre autres éclairs d'éloquence, il fit briller à leur yeux ce raisonnement statistique: — Que pouvez-vous

espérer, que me demandez-vous à moi, votre maître, que vous n'ayez déjà ? D'être mis sur un pied d'égalité avec nous autres blancs? Mais ne l'êtes-vous pas déjà? Ne partagez-vous pas avec moi la propriété de ces terres, la jouissance des fruits qu'elles produisent? Ne vivez-vous pas, ne vous nourrissez-vous pas, comme nous, des produits de cette habitation, et même n'en profitez-vous pas beaucoup plus que moi votre maître? Comptez-vous: vous êtes 200 nègres, tandis que nous blancs, nous ne sommes qu'une famille de cinq individus. Vous êtes donc 200 à prendre votre part des produits de cette vaste culture; vous êtes 200 qui habitez, qui parcourez cette terre; vous êtes 200 à jouir de l'ombre des bois, de l'eau des ruisseaux, de la beauté de l'horizon, et nous blancs, nous ne sommes que cinq. N'avez-vous pas aussi votre part dans les avantages et les honneurs? Vos surveillants, ainsi que ceux qui s'occupent du service intérieur, ne sont-ils pas pris tous parmi vous? Ne sont-ils pas aussi pris parmi vous les inspecteurs, les contrôleurs, les contre-maîtres? — Je ne saurais dire comment la chose se termina; je ne sais si l'intelligence de cette race d'hommes abrutis par l'esclavage est assez hébétée, pour qu'ils ne se soient pas aperçus

de la raillerie, et se soient retirés convaincus. Ce que je sais bien, c'est que pareille éloquence ne persuaderait pas des Italiens, de même que la vôtre, Monsieur le Comte, ne nous a point persuadés. Moins d'éloquence et plus de logique, moins de déclamation et plus de vérité, moins de passion et plus de justice, moins de zèle catholique, et plus de charité chrétienne, voilà ce que nous désirerions trouver dans vos écrits. On verrait alors qu'il n'en est rien de votre prétendue sécularisation, pas plus que de votre égale répartition des charges et des emplois entre ecclésiastiques et laïques; et que tout se borne à quelques miettes de pain que les ecclésiastiques jettent ou laissent tomber à leurs pieds, et que les laïques sont admis à ramasser.

Voilà ce qu'il y a de vrai dans ces *motu proprii* et ces édits : Hors de cela, nous le répétons, tout est dérision, tout est hypocrisie mise en jeu pour sauver les apparences et en imposer aux étrangers, qui sont dans la plus complète ignorance de nos affaires. Nous avons, il est vrai, un Conseil des ministres, un Conseil d'État, une Consulte des finances, une organisation provinciale, une organisation communale; mais pouvez-vous citer un seul de ces Corps, que vous appelez *à peu près électifs*,

indirectement électifs, *dont la majorité est laïque ;* pouvez-vous en citer un seul qui ne soit présidé par un ecclésiastique, ou dont les décisions n'aient besoin de l'*approbation* du prêtre pour être valables? C'est l'arbitre du prêtre qui choisit les électeurs parmi ses dépendants ou amis ; c'est le prêtre qui choisit les plus dévoués parmi les élus ; c'est le prêtre qui préside ces élus ; c'est le prêtre qui approuve ou infirme d'un trait de plume, et même sans cette formalité, les décisions de ces Corps tant de fois déjà passés à l'alambic clérical. On ne peut même pas respirer sans la permission du prêtre! Eh pourquoi tant de précautions, tant de craintes et de jalousie? Soyons justes, parce que cela est nécessaire!

Le prêtre sait bien que, si limité que soit le nombre des individus composant ces corps de Conseil d'État, de Conseils provinciaux, et de Consulte des finances, il ne peut toutefois trouver un nombre suffisant de laïques assez aveuglément dévoués, assez dépourvus de conscience, assez insouciants du bien de l'État, de leur province, de leur municipe, pour que la formation de ces Corps réussisse à la plus grande satisfaction du gouvernement clérical. Le prêtre sait bien que quelques

exceptions, quelques partialités qu'il fasse, il ne réussira pas à éliminer de ces Corps certaines notabilités qui jouissent d'une réputation méritée de probité ou de savoir, ou qui sont les plus riches du pays. Le prêtre sait bien qu'un trait de courage civil, un acte d'indépendance sont des choses dangereuses. De là la nécessité d'être circonspect et soupçonneux, et de ne laisser aux laïques aucune liberté d'action. De là la précaution traditionnelle dans ce timide gouvernement de n'admettre aux charges et aux emplois que les plus ineptes et les plus mal famés parmi les laïques. Ceux-ci, de leur côté, ayant la conscience de leur nullité, de leur indignité, et reconnaissant ne tenir leur position que de la faveur et de la partialité, ne peuvent que demeurer dans une dépendance servile à l'égard de ceux qui les ont élevés, dans une crainte servile à l'égard de ceux qui peuvent les abaisser. Enfin, comme si toutes ces précautions ne suffisaient pas, le prêtre n'est satisfait qu'autant qu'il chasse les laïques loin de l'apparence même de ce pouvoir que des exigences impérieuses du temps avaient mis dans leurs mains.

Quand vous étiez à Rome, Monsieur le Comte, il y avait quatre ministres d'État laïques, et non

trois, comme vous dites. Je comprends que vous ayez pris pour un prêtre le ministre de grâce et justice, tant chez lui l'habit, la physionomie, les manières tiennent du prêtre. Fils d'un paysan, né dans la province la plus arriérée de l'État, il vint à Rome étudier le droit, et après avoir reconnu le pays, aidé du bigotisme de sa femme, dévouée aux Jésuites, il s'appliqua à se procurer un emploi fixe. Timide, ami du repos, comme tous les hommes médiocres; habitué par les subtilités captieuses du palais à transiger avec sa conscience, prêt à servir quiconque lui offrait assez d'argent pour lui faire une position convenable, il parut propre au ministère, et il l'accepta. Mais, exempt d'ambition, il l'acceptait comme moyen d'arriver à un genre d'existence moins compromettant, et en effet il y réussit. Le ministre des finances était alors un homme sans conscience et sans souci de paraître honnête homme. De petites et basses spéculations ne lui avaient pas rapporté assez pour qu'il pût, par leur seul produit, s'élever au-dessus de son humble condition. Employé de la Cour des comptes, il y avait appris que les chiffres habilement groupés servent admirablement à masquer les dilapidations de l'administration. Telle était la réputation dont il jouissait, quand

il arriva au portefeuille, dans un gouvernement qui ne rend compte à personne, et qui ne veut même pas se rendre compte à lui-même, de peur de troubler sa propre conscience. Le nouveau ministre comprit le motif qui l'avait fait choisir ; il en fit son profit, et porta dans les finances ce désordre que tout le monde connaît. Le ministre de la guerre était un vieil employé de ce ministère : chargé de veiller à ce que ni le gouvernement ni le soldat ne fussent victimes de la rapacité des fournisseurs, il passait, non sans motifs, pour un homme sordide et vénal, coupable des connivences les plus immorales, en un mot, prêtant la main aux voleurs. Du reste, complétement incapable, profondément ignorant, il fut nommé ministre. Le quatrième, ministre du commerce et des travaux publics, était propriétaire de vignobles dans un de ces pays qu'on appelle Châteaux de Rome. Il avait suivi dans sa jeunesse un cours d'études élémentaires jusqu'à la philosophie, ainsi que les suivent généralement les jeunes gens qu'on envoie malgré eux au collége. Abandonnant ensuite les livres, il s'était adonné à la culture de ses vignes et aux soins de son magasin de vin et de ses tonneaux bien-aimés. Mais, par un reste de sympathie pour les habitudes de

la ville, il y venait passer les mois d'hiver, et s'y employait comme fournisseur ou intendant de quelque riche personnage, de quelque cardinal ou prélat, auprès desquels il s'introduisait grâce à ses échantillons de vins. Le gouvernement réactionnaire, ne trouvant personne qui voulût se compromettre pour lui, ou qui fût assez pur de toute participation aux derniers événements, le porta au ministère, ce qui combla l'ambition sans bornes du nouveau ministre, dont les vues cependant ne s'étaient jamais élevées jusque-là! Voyez, Monsieur le Comte, si nous sommes faciles à satisfaire! Ce ministre fut celui que l'on toléra avec le moins de répugnance, parce que, content de distribuer des emplois à une foule de parents affamés, on n'eut à lui reprocher aucun de ces vols au préjudice des intérêts publics, que le peuple appelle ironiquement *mangeries*. Heureux ministre qui, seul, eut le bonheur d'appuyer sa tête moribonde sur son cher portefeuille! Mais les autres? De quatre ministres d'État laïques il n'en est resté qu'un, celui de la guerre.

Maintenant permettez-moi, Monsieur le Comte, de vous faire une demande ou une observation, comme il vous plaira de l'appeler. Dans ce pays gouverné par l'Église, qui est le soleil du monde,

la corruption et la cancrène auraient-elles pénétré si profondément, que le gouvernement, voulant nommer quatre ministres laïques, ne puisse trouver parmi ses sujets quatre hommes honnêtes et honorés? Dans ce pays, où les esprits sont aussi éveillés que dans toute autre partie de l'Italie, où l'instruction est exclusivement confiée aux prêtres, à qui il a été dit: *docete terram*, l'ignorance serait-elle si généralement répandue et enracinée, que le gouvernement, voulant nommer quatre ministres laïques, ne puisse trouver parmi ses sujets quatre hommes moins ignorants que ceux-ci? Répondez-moi, je vous prie, et si vous me dites qu'on peut les trouver, je vous demanderai pourquoi le gouvernement clérical a préféré les autres; si vous me dites que cela ne se peut pas, je vous prierai alors de me donner l'explication des effets que produit le gouvernement clérical sur trois millions d'habitants.

Ou les gens honnêtes et instruits ne conviennent pas au gouvernement, ou le gouvernement ne leur convient pas; voilà le fait. Non, les gens de bien, dont le nom, héritage de famille ou fruit de leurs œuvres, constitue pour eux un devoir envers la société, ne veulent pas se souiller en s'associant

aux excès d'un gouvernement mauvais et odieux. Voyez la dignité de Sénateur de Rome, dignité si respectable, que la plus haute noblesse pourrait s'en tenir honorée; eh bien? le gouvernement n'a trouvé dans l'aristocratie romaine que deux ou trois personnes à qui l'offrir, et encore ce deux ou trois personnes furent-elles si peu portées pour le clergé, qu'elles refusèrent cette représentation du municipe le plus glorieux du monde, plutôt que de l'accepter à des conditions humiliantes. Le Cardinal, qu'on appelle Préfet de Rome et de Comarca, peut d'une parole annuler, et annulle ce que le Magistrat municipal et son Conseil ont décidé. Il en résulte que depuis le rétablissement du Pape il n'y a plus à Rome de Sénateur, et que ses fonctions sont confiées, par intérim, à un cadet d'une branche cadette de l'illustre famille Colonna!

Voilà, Monsieur le Comte, en quoi consiste la sécularisation du gouvernement papal: voilà à quoi aboutissent ces *motu proprii* et ces édits qui vous semblent la panacée de notre pays. Vous ne saviez rien de toute cela; mais votre ignorance ne vous excuse pas, car il n'est permis à personne de se poser en docteur dans des choses qu'il ignore.

Nous ne les connaissons malheureusement que trop ces choses; les connaît qui veut les connaître; les connaissaient aussi ceux qui en informèrent lord Palmerston et le comte de Cavour; les connaissaient aussi les autres diplomates qui, par leur silence, en ont reconnu la justesse. Que venez-vous leur demander comment et d'où ils les savent? Ce qu'ils savent c'est la vérité, et cela suffit. Mais il faut être aveugle pour ignorer que ce gouvernement (je le répète, au risque de vous ennuyer encore) est intolérable, qu'il est imposé à ses sujets par deux armées étrangères, sans lesquelles il serait immédiatement renversé. L'Autriche et la France sont là comme preuve de mon assertion, car je ne vois pas d'autre motif qui puisse justifier l'occupation, par leurs troupes, de la capitale et de la plus grande partie des provinces. Il est des États dans lesquels la population est divisée en deux ou plusieurs partis, dont l'un soutient le gouvernement, les autres le combattent. Mais s'il est en Europe un autre pays, où la population tout entière serait prête à se lever contre le gouvernement, si elle n'en était empêchée par deux armées étrangères; s'il en est un autre, nommez-le, Monsieur le Comte, et je vous accorderai que vous avez

trouvé un gouvernement pire que celui du Pape, et que l'Europe doit s'occuper de l'amélioration de son sort, avant que de songer à nous.

Mais si les Romains ont un gouvernement mauvais, ils le méritent. Ils eurent le bonheur de trouver dans un Pape *le souverain le plus spontanément libéral, le plus franchement réformateur qu'il y ait aujourd'hui en Europe. Parmi ceux qui siégent aujourd'hui sur les trônes, il n'y en a pas un qui ait fait autant que lui pour la liberté de son peuple.* Ils eurent le bonheur de trouver un Pape *qui a introduit la liberté politique chez les Romains, et qui l'a non-seulement bénie et sanctionnée, mais enfantée, octroyée, inventée*; qui a concédé *des libertés et des garanties aux plus exigeants d'entre ses sujets, aux plus ingrats d'entre les condamnés qu'il avait graciés, bien plus qu'on n'en attendait de lui, bien plus qu'on n'en désirait.* Et tout cela *motu proprio, et dès les premiers jours de son avénement, et avant que rien au dehors de Rome ou de l'Italie lui en fît apercevoir la nécessité.* De sorte que s'il y a quelque chose à reprocher à ce Pape, c'est d'avoir, par amour de la liberté, *conduit ses peuples, à pas peut-être trop précipités, dans la carrière des réformes et des institutions libérales.* Et les Romains (race ingrate) comment répondirent-ils à

de si grands bienfaits? Au lieu de les recevoir avec la plus profonde reconnaissance, ils aimèrent mieux écouter les conseils de l'Angleterre, de lord Palmerston et des émissaires britanniques qui avaient pour but de tout brouiller, et *se sont montrés si complétement incapables de la grande liberté politique, lorsque Pie IX la leur a concédée.*

Jusqu'ici, Monsieur le Comte, vous avez parlé des Romains et du Pape; aux Romains, maintenant, de parler du Pape et de vous. Si nous pouvions croire que vous avez parlé ainsi de bonne foi, nous vous dirions que vous ignorez complétement les faits dont vous voulez parler, quand vous faites de Pie IX un réformateur libéral *franc* et *spontané*, un créateur de libertés politiques, un souverain qui a octroyé à ses sujets beaucoup plus de garanties qu'ils n'en demandaient, qu'ils n'en attendaient, qu'ils n'en désiraient. Mais, comme à votre gré, tantôt vous ignorez les faits les plus notoires, tantôt vous connaissez les faits les plus cachés, et que vous les travestissez selon les besoins de votre déclamation, nous ne pouvons vous excuser, et nous sommes forcés de vous qualifier d'homme non pas seulement de mauvaise, mais de très-mauvaise foi.

Tout le monde sait depuis combien de temps les

populations de notre Etat supportent en frémissant le gouvernement clérical, et combien de tentatives elles ont faites pour secouer ce joug. Sous le long règne du Pape Grégoire, ce ne fut qu'une série non interrompue de ces tentatives désespérées. Dès le principe, le mécontentement éclata en rébellions à main armée dans les provinces les plus éloignées de la capitale, le Bolonais et la Romagne : il gagna ensuite les provinces plus rapprochées des Marches, la Sabine et l'Ombrie ; enfin des symptômes se manifestèrent dans les provinces suburbaines, et la capitale elle-même ne put plus se contenir en face des injustices, des persécutions et de tous les excès d'un gouvernement soupçonneux, dilapidateur, et effrontément arbitraire. A la mort du Pape Grégoire, le mépris, l'indignation contre le gouvernement étaient universels et à leur comble ; et les esprits étaient irrités, mais non démoralisés, par les iniques procès, par les injustes condamnations, par les infâmes délations, par l'arbitraire laissé aux espions et à toute sorte de gens sans aveu. Et sans la malheureuse issue des révoltes, qui conseillait de n'employer ce moyen qu'aux dernières extrémités ; sans l'espoir de voir venir un jour un Pape moins intolérable pour ses sujets, la mort de

Grégoire eût été le signal d'une nouvelle révolution dans tout l'État. On espérait donc, et l'on attendait quelle direction le nouveau Pape donnerait à son gouvernement. Le cardinal Mastai étant peu connu, on n'avait aucun motif de se défier de son caractère personnel. Pie IX savait tout cela mieux que personne, lui qui, comme évêque et cardinal, avait entendu les gémissements, les cris de détresse des populations opprimées, et les malédictions qui s'élevaient contre son prédécesseur. Soit par amour de vivre en repos, en calmant en partie l'irritation de ses sujets, soit par suite des conseils de quelques honnêtes gens qui l'entouraient, soit par un sentiment de compassion pour tant de malheureuses familles qui pleuraient quelqu'un des leurs en exil ou en prison, soit par la connaissance qu'il avait de certaines condamnations iniques, soit par désir d'être loué et applaudi, soit enfin que toutes ces causes réunies parlassent à son cœur, le premier acte gouvernemental de ce Pape fut l'amnistie. Mais ce nom même, qui signifie *oubli du passé*, fut refusé à cet acte qui, *officiellement*, fut appelé *pardon*; comme si le Vicaire du Christ, qui a commandé d'aimer son ennemi, eût craint d'oublier les injures et les actes hostiles. Je n'aurais certes pas attaqué ici le mérite

de cet acte d'amnistie ou de pardon, comme on voudra le qualifier, si vous ne m'y obligiez, Monsieur le Comte, en appelant les amnistiés des *condamnés que* Pie IX *avait graciés*. Savez-vous, Monsieur le Comte, quel nom mérite un homme frappé d'une peine infligée par des *tribunaux exceptionnels*, par des *commissions spéciales*, créées exprès pour un cas donné, non pour rechercher l'existence du délit, mais pour condamner l'accusé; par des commissions composées d'hommes complétement tarés, dominés par la haine de parti et le désir de gagner la faveur du gouvernement; par des commissions qui acceptent les accusations secrètes d'infâmes délateurs; par des commissions qui condamnent à la suite de procès secrets et ténébreux, sans publicité, sans forme légale, sans garantie de confrontation ni d'audition de témoins à décharge, et enfin sans la sauvegarde d'une libre défense; savez-vous, Monsieur le Comte, à quel nom ont droit des hommes ainsi condamnés? Au nom de malheureux opprimés, au nom d'innocents! Tels, et ainsi frappés, étaient ceux que vous voulez flétrir, en les appelant *condamnés*. Toutes les présomptions d'innocence sont en faveur de celui qui se trouve sous le coup de jugements réprouvés par toutes les

lois civiles et humaines. Au surplus, toute condamnation n'est pas infamante; et vous n'oseriez appliquer l'épithète déshonorante de *condamnés* à Pierre, à Paul, à leur divin Maître, parce qu'ils furent condamnés à des peines ignominieuses.

C'est à des hommes ainsi frappés par la haine du parti clérical, que Pie IX faisait grâce. De sorte que la grâce, en ce cas, pouvait être considérée comme un acte de justice, si toutefois la justice rendue par celui qui pouvait aussi la refuser ne doït pas être appelée grâce. Cependant, les Romains, habitués à ne jamais obtenir justice, pas même sous forme de grâce, furent transportés de joie à cet acte inaccoutumé; et pleins d'espérance dans un Pontificat (oh! illusion de l'esprit humain!) qui s'ouvrait sous d'aussi heureux auspices, ils éclatèrent en chants de louange, en actions de grâce; et au milieu des louanges et des actions de grâce, ils firent connaître au Pape les autres maux dont ils étaient opprimés, dans l'espoir qu'une fois ces maux parvenus à sa connaissance, il y aurait apporté remède. Rome était la seule ville de l'État, sans en excepter le plus petit village, qui n'eût pas une représentation municipale; elle la demanda. L'expérience avait démontré que les abus

grossissent et deviennent plus criants en restant impunis, parce qu'ils sont le plus souvent ignorés de ceux-mêmes qui les permettent, de ceux-mêmes qui en sont victimes ; on demanda donc qu'on assignât des limites à la censure, et qu'on accordât plus de liberté à la presse. On avait pu constater, pendant de longues années, l'incapacité des prélats et des cardinaux dans l'administration publique, et l'on demanda une Consulte d'État. Le Pape ne pouvait refuser ; ce n'était pas le moment ; la révolution avait déjà éclaté et suivait son cours, non pas violente, sanguinaire et mal intentionnée, mais régulière, confiante et pleine d'énergie. Vouloir la réprimer dans son caractère, vouloir tromper l'attente du peuple, c'eût été la faire changer d'aspect, et la faire redevenir ce qu'elle était sous le Pape Grégoire. Pie IX essaya quelquefois de dire que *c'était assez*, qu'il ne permettait plus ni démonstrations ni demandes ; il essaya de refuser et de faire le sourd ; mais le silence du peuple et son attitude disaient assez qu'il avait une volonté arrêtée, et qu'au besoin il saurait prendre, si on lui refusait. Le Pape n'était plus maître de donner une direction aux événements ; il n'avait plus d'autre alternative que de souscrire

aux demandes du peuple calme et confiant, ou d'attirer sur lui la révolution brutale et violente. Il accepta le premier moyen. Sans spontanéité, sans initiative, il ne guida pas le peuple, il ne lui indiqua aucune réforme, il ne s'avança pas de lui-même à pas trop précipités (1), mais il se laissa aller, il se laissa entraîner à donner, à accorder ce qu'il eût été très-dangereux de refuser. Si Pie IX jugea alors qu'en venant à une lutte ouverte avec son peuple, son gouvernement eût eu le dessous, sans le secours d'une force étrangère, ce jugement de sa part serait le plus juste qu'il ait jamais porté. On ne peut pas non plus lui faire un mérite de ne pas avoir eu recours à la force matérielle pour réprimer par des mesures brutales et sanguinaires des démonstrations et des réclamations pacifiques et respectueuses, bien que vives et pleines d'énergie. Comme réformateur, il pouvait disposer de toutes les forces vitales de l'État, mais pour agir dans un but opposé, il n'avait à sa disposition

(1) On en voit la preuve dans une caricature romaine qui représente deux tortues à la place des deux lions qui figurent dans l'écusson du Pape; ce qui faisait allusion à la lenteur que celui-ci mettait à remplir ses promesses ou à accorder ce qui lui était demandé.

que quelque cardinal rechigné, quelque bigot enragé, les limiers de la police, les centurions des Romagnes, et les gens habitués à vivre des abus. Faction misérable, vile et décriée, qui n'osait pas se montrer au milieu de l'immense majorité qui l'écrasait. Toutefois cette faction, dirigée par la fameuse Compagnie, travaillait en secret, entravait de toutes manières l'établissement des réformes, et préparait le scandale. Cela faisait naître l'idée non dans les masses, mais chez les hommes clairvoyants, que si un Pape peut céder aux exigences des temps, *la Papauté* (qui se compose du Pape, du Collége des Cardinaux et de la Cour) *est une institution surannée, incompatible avec le génie moderne*, et qui n'admet pas la moindre liberté pour les laïques. C'était une suite de déceptions, ridicules aux yeux de ceux qui voyaient au fond des choses. Ceux que vous appelez, Monsieur le Comte, *esprits rétrogrades, sectateurs opiniâtres de la routine*, ne sachant pas bien si le Pape, désireux de réformes et d'applaudissements, se laissait volontairement aller, ou bien s'il était entraîné malgré lui, s'étaient divisés en deux partis. Les uns murmuraient contre lui, le décriaient et allaient jusqu'à l'appeler jacobin et affilié de la Jeune Italie;

les autres, devenus tout-à-coup progressistes, se joignaient au peuple pour encourager ce Pontife aux réformes. Tous, cependant, offensaient le Pape; d'une part on blessait son amour-propre, en ne voulant pas admettre la nécessité de céder ; d'autre part on portait atteinte à ses volontés, en méconnaissant ses intentions et en contribuant avec les autres à leur faire violence. Le Pape, placé entre ces deux partis, ne s'ouvrait à personne: incertain de l'issue des choses, il devait faire mauvaise mine à ceux dont il partageait les sentiments les plus intimes, parce qu'ils étaient mal vus du peuple, et affecter des prévenances envers les autres, parce qu'ils jouissaient de la faveur populaire. A ce point, pourquoi ne pas recourir aux secours étrangers? Pourquoi les repousser, au contraire, lorsqu'ils se disposaient spontanément à venir de Ferrare? Pie IX qui avait été longtemps évêque dans la Romagne, occupée par les Autrichiens, avait pu se convaincre que les étrangers ne viennent jamais contenir un peuple, si ce n'est à la condition de maîtriser le gouvernement, qu'ils rendent odieux et méprisable. Si d'un côté ils répriment les réclamations des sujets, de l'autre ils paralysent l'exercice de la souveraineté du Prince. Ce sont des hôtes incommodes

et exigeants qu'il ne faut introduire chez soi que dans les cas extrêmes, c'est-à-dire quand les peuples se livrent aux excès des révoltes armées. Les interventions sont par conséquent des remèdes dangereux, pires qu'un mal supportable, et à moins qu'il ne s'agisse de vie ou de mort, il ne faut guère y recourir. Pie IX savait fort bien tout cela, et regardait comme moins dangereux d'être entraîné par ses sujets, au milieu des applaudissements et des bénédictions, que d'être dominé par les étrangers : l'effervescence du peuple, exalté par ce désir de nouveautés qui passe assez vite, lui semblait devoir être plus supportable et plus accommodante que le joug des Autrichiens, joint aux malédictions de ses sujets. Cette manière de voir de Pie IX constitue son plus grand tort aux yeux des rétrogrades, tandis qu'elle forma son plus grand mérite auprès de ses sujets (il n'avait pas fait le mal qu'il aurait pu faire) jusqu'au moment où ce mérite fut entièrement effacé par suite de l'invasion écrasante de deux armées étrangères, du bombardement de Bologne, d'Ancône et de Rome; des procès, des exils, des emprisonnements, qui portèrent la désolation dans l'État tout entier.

En attendant, la paisible révolution romaine

trouvait un écho à Naples, à Florence, à Turin, et les Souverains de ces pays, à l'imitation du Pape, faisaient des concessions à leurs sujets. Ces faits encourageaient chez nous les réclamations du peuple, et affaiblissaient d'autant toute idée de résistance chez le Pape. La garde civique n'avait pas encore la sanction du souverain, qu'elle était déjà armée. Enfin les événements de Paris, de Milan, de Vienne, vinrent combler la mesure! Les Romains demandèrent, et le Pape ne refusa pas, le complément de la liberté politique au moyen d'une constitution avec ses chambres et ses ministres responsables. Alors eut lieu la vraie sécularisation du gouvernement; alors la conscience du Pape fut éperdue; alors il dut s'ouvrir à ses intimes; alors il prêta ouvertement l'oreille à ceux qui jusque-là lui avaient insinué secrètement qu'il était très-dangereux de se laisser aller à des concessions, et qu'il valait mieux tout abandonner au hasard que de concéder la moindre des choses. Alors il résolut de faire naître une occasion et d'en profiter, pour opérer un retour vers le passé. On ne pouvait espérer aucun appui des forces intérieures; quant à avoir recours à des forces extérieures, il était trop tard et inutile d'y penser pour le moment. Il fallait donc

temporiser. Il en était du gouvernement constitutionnel du Pape comme d'un navire que le vent pousse avec furie, et que le pilote s'efforce de retenir dans sa marche par tous les moyens possibles.

La bulle pontificale qui devait confirmer la constitution accordée ne vit jamais le jour: les ministres qui entendaient suivre la voie constitutionnelle tombaient en disgrâce; il leur eût été impossible de gouverner, et étaient obligés de se retirer. D'autres leur succédaient, mais sans énergie et sans capacité. Le ministère proposait des lois, les Chambres les adoptaient, et le pouvoir exécutif ne les mettait pas en vigueur. Le peuple qui voyait l'existence des nouvelles institutions mise en danger par ce jeu de bascule, veillait dans le soupçon et l'anxiété. Quoi de plus? Un député proclamait en séance publique que le ministère marchait en plein désaccord avec le souverain. Ainsi allèrent les choses jusqu'au meurtre déplorable du ministre Rossi.

Continuerai-je à faire l'histoire de ces temps? Ce n'est pas mon intention; j'entends prouver uniquement (en rappelant sommairement des faits très-connus) que tout ce que fit Pie IX dans les premières années de son pontificat ne fut de sa part ni franc ni spontané; que ce ne fut ni un effet d'initiative vo-

lontaire, ni un libre don fait dans le désir de doter de libertés et de garanties politiques son peuple qui, indifférent, ne les attendait ni ne les demandait, comme vous voudriez le faire croire, Monsieur le Comte; j'entends prouver, dis-je, qu'il ne fit tout cela que sous la pression d'une révolution, pacifique, il est vrai, mais qui, contrariée, aurait pu se changer en une révolution armée et violente qui aurait indubitablement triomphé sans l'intervention d'une force étrangère, que dans le principe le Pape ne crut pas devoir appeler (et c'est là son seul mérite, si cependant il a eu en vue une idée nationale) et que plus tard il ne pouvait plus obtenir.

Si vous niez, Monsieur le Comte, cette vérité basée sur les faits, je vous en fournirai des témoignages si puissants et si irrécusables, que je vous réduirai au silence le plus complet. Refuserez-vous d'ajouter foi à vous-même et à vos collègues de l'Assemblée de 1848? Ecoutez, de grâce, votre propre témoignage : « Quand cette parole du Vicaire de » Jésus-Christ (allocution du 29 avril 1848) re- » tentit à nos oreilles, il se fit dans nos cœurs un » grand apaisement et une grande lumière. CELUI » QUE NOUS REGARDIONS DÉJÀ COMME LE CAPTIF de la » Révolution nous apparut dans toute la plénitude

» de sa douce majesté et de son invincible auto- » rité. Nous nous disions l'un à l'autre: *Habemus* » *Papam !* » Par ces paroles si solennelles, si explicites, vous venez largement témoigner en faveur de la vérité de l'histoire que j'ai exposée. Vous attestez que vous et mille autres avec vous, vous connaissiez très-bien ce que nous voyions, à savoir que Pie IX agissait sous la pression d'une révolution, et qu'il en était le CAPTIF, comme vous dites avec énergie. Vous compreniez très-bien que cette allocution du 29 avril 1848 était la première manifestation de liberté d'action de la part du Pape, et que tous les actes précédents, à dater du 16 juin 1846, n'étaient ni libres, ni spontanés, ni francs, mais émanaient d'un homme et d'un Pape *captif de la Révolution*. Pouvez-vous donc de bonne foi, en conscience, en honnête homme, venir dire : *Qu'a donc été Pie IX, si ce n'est le souverain le plus spontanément libéral, le plus franchement réformateur qu'il y ait aujourd'hui en Europe?* Comment pouvez-vous, de bonne foi, raisonnablement, Monsieur le Comte, établir une comparaison entre Pie IX et le Roi de Sardaigne? Comment pouvez-vous, dans un pareil parallèle, placer au premier rang un Pape qui ne fit que forcément des concessions, quand

il était le plus faible, et qui, une fois devenu le plus fort, grâce à l'appui de l'étranger, s'empressa de les retirer et de faire retour au despotisme le plus absolu? Comment pouvez-vous le mettre au-dessus d'un Roi qui, en face de nouvelles institutions libérales encore mal affermies, vacillant sur leur base, et attaquées de tous côtés et par tous les moyens, seul, sut les défendre par sa fermeté et par son âme vraiment libérale? Comment osez-vous, en conscience, accuser les Romains de s'être montrés indignes et incapables des libertés politiques que le Pape leur avait franchement et spontanément concédées? Que n'avez-vous osé dire du Pape cette vérité que vous avez émise au sujet du roi de Naples (depuis que la fameuse Compagnie, brouillée avec lui, vous l'a permis) qu'il avait dû céder à la force des circonstances, mais qu'il attendait l'*occasion tant désirée de ruiner la constitution nouvelle*? Que n'avez-vous osé dire la même vérité à l'égard de Pie IX? Que craigniez-vous? Ce Pontife ne doit pas avoir honte de partager les sentiments et les principes de gouvernement d'un roi qu'il n'a pas craint d'appeler solennellement le *modèle de tous les souverains!*

Et tandis que vous déclarez les Italiens presque

complétement dépourvus de bon sens; tandis que vous calomniez les Romains, en les appelant incapables de liberté politique; tandis que vous, catholique matériel, vous soutenez que pour maintenir la Papauté et l'Église, il faut que trois millions d'Italiens gémissent à l'état d'Hilotes, au profit du reste de l'Europe; tandis que vous altérez de toutes manières la vérité pour nous perdre dans l'opinion de l'Europe; tandis que vous faites tout cela dans votre déclamation, vous osez protester *que vous ne le cédez à personne en sympathie pour la grandeur* et *le bonheur d'Italie?* Vous osez parler de *patriotisme italien dans ce qu'il a de si profond, de si légitime, de si sacré?* des *destinées auxquelles l'Italie a droit?* Vous osez parler du mépris qu'ont pour elle les hommes politiques, tandis que vous vous déchaînez contre ces mêmes hommes qui, au Congrès de Paris, ont fait entendre la nécessité de soulager ses maux? Vous osez parler de la spoliation et de l'oppression qu'exerce sur elle la force étrangère, tandis que vous soutenez que Rome est la propriété de tout étranger, pourvu qu'il soit catholique; tandis que vous soutenez que les soldats français qui bombardèrent Rome n'étaient point étrangers, que ne l'étaient pas conséquemment les Autrichiens qui

bombardèrent Bologne et Ancône, non plus que les Espagnols qui envahirent d'autres parties de notre Etat? Vous osez féliciter le Piémont de ses nouvelles institutions, de sa gloire militaire, et lui adresser des conseils *dans son propre intérêt et dans l'intérêt de l'Italie*? Vous osez aller jusqu'à dire que vous faites des vœux pour qu'il réussisse dans sa tentative d'*introduire au-delà des Alpes les garanties et la féconde vitalité du gouvernement représentatif?* Ce mensonge, cette hypocrisie, vous auriez pu vous l'épargner, Monsieur le Comte; elle est trop grossière, personne n'y sera pris, pas même les Italiens, doués de si peu de bon sens! Les partis politiques, après tant de vicissitudes et d'épreuves, se sont trop bien dessinés, et vous avez donné une telle couleur au vôtre, Monsieur le Comte, qu'il nous est impossible de nous tromper sur vos opinions.

Nous ne voulons citer aucun de vos écrits. Celui que nous avons sous les yeux abonde assez en contradictions choquantes et manifestes, pour pouvoir vous convaincre de ruse et de mauvaise foi. Il n'existe pas en Piémont *une lutte insensée contre l'Église;* il n'existe pas non plus une lutte de l'Église contre le Piémont; il existe une lutte du despotisme temporel du Pape, uni intimement aux

autres despotismes de l'Europe, contre les institutions libérales du Piémont, institutions dangereuses même pour ce Pape si partisan des réformes libérales, qu'il y conduisit son peuple à pas trop précipités. Mais c'est déjà un grand triomphe pour les institutions libérales, que leurs ennemis doivent se mettre un masque pour les combattre, qu'ils n'osent plus les attaquer à visage découvert, de crainte d'être mis au ban de l'opinion, et qu'ils doivent les invoquer au profit de ce parti même qui leur est le plus opposé. Que voulez-vous de plus? Pour exalter le Pape, il faut le représenter comme un réformateur libéral, octroyant à pleines mains des garanties constitutionnelles!

Montrez-vous tel que vous êtes, Monsieur le Comte; arborez franchement la devise de la Compagnie dont vous êtes le champion; toute dissimulation est inutile. Vos protestations d'amour, de sympathie pour l'Italie, pour son bonheur, pour sa grandeur, ne peuvent tromper personne. Les Italiens savent ce qu'ils ont à espérer des sympathies des étrangers; il savent que l'Italie n'est sur leur balance que le contre-poids de l'épée barbare de Brennus; ils savent que l'amour de leurs voisins d'au-delà des Alpes se réduit à ceci,

savoir que ces derniers livreraient aux flammes l'Italie entière (je me sers de l'expression d'un grand écrivain), s'ils croyaient pouvoir vendre cher ses cendres.

J'espère, Monsieur le Comte, que ces dernières paroles, si vous voulez bien y réfléchir, pourront calmer chez vous cette appréhension qui vous a fait prendre la plume et éclater en une violente déclamation, de peur que les Puissances européennes ne songent sérieusement à apporter un remède aux maux politiques sous lesquels gémit l'Italie. Une œuvre aussi gigantesque que celle de la renaissance d'une nation, ne peut être l'œuvre des hommes, et moins encore d'hommes médiocres et égoïstes: elle est réservée à la Providence dont les desseins ne sauraient être ni retardés ni hâtés d'un seul instant par vos déclamations. Laissez-en-Lui donc le soin, et vivez en paix.

FIN.



